



Colmar, le 23 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Mardi 14 octobre 2025 à 09h00
Salle « La Vigneraie » à WETTOLSHEIM

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 18 (titulaires et suppléants)
Procurations : 8

Monsieur Lucien MULLER, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 09h05. Il fait part des excuses des membres, ainsi que des procurations reçues et constate que le quorum est atteint.

➤ **CONSEILLERS PRESENTS :**

Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Paul BASS, Maire de DURRENENTZEN
Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH
Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE
Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH
Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF
Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM
Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN
Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM
Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT
Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH
Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, Maire de SOULTZ

➤ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Christophe DUCHENE, Trésorier de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace, Comptable du CDG 68
Gilles RENDLER, Directeur du CDG 68
Annick BRAESCH, Directrice adjointe du CDG 68
Béatrice ORY-SCHWARTZ, Assistante de direction du CDG 68

➤ **MEMBRES TITULAIRES :**

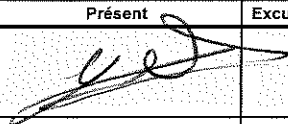
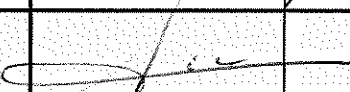
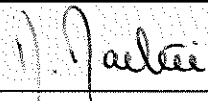
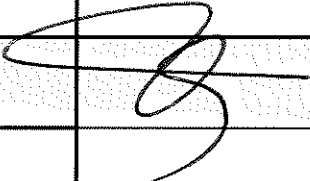
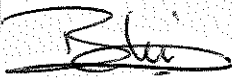
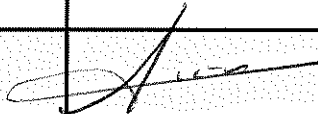
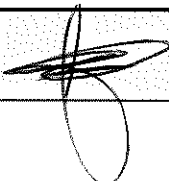
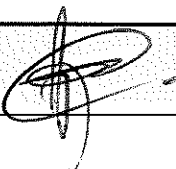
Excusés	Remplacé(e)s par / procuration
Denise BUHL, Maire de METZERAL	/
Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE donne procuration à Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM.
Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH donne procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR	Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR donne procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER.
Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS	Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS donne procuration à Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT.
Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	
Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	
Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE donne procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR	Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR donne procuration à Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH.
Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER donne procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ.
Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM	Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM donne procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM.

➤ **MEMBRES SUPPLÉANTS :**

Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE
Martine SCHWARTZ, Maire de KAYSERSBERG-VIGNOBLE
Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS
Paul Quin, Représentant de la ville de MULHOUSE
Rémy ANGST, Représentant de la ville de COLMAR
François BERINGER, Vice-président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM
Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de Communes Vallée de MUNSTER

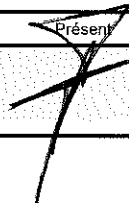
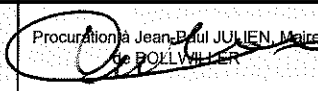
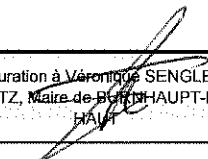
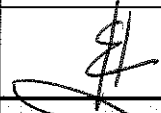
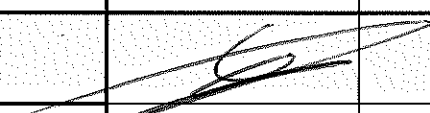
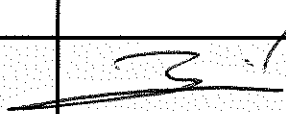
CONSEIL d'ADMINISTRATION du 14 octobre 2025

REPRÉSENTANTS des MAIRES

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM				
S	Claude BRENDER, Maire de FESSENHEIM				
T	Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER				
S	Noëllie HESTIN, Maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES				
T	Denise BUHL, Maire de METZERAL		X		
S	Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE		X		
T	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM				
S	Anne BÉZARD, Maire de STETTEN				
T	Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER				
S	Nathalie LALLEMAND, Maire de WESTHALTEN				
T	Paul BASS, Maire de DURRENENTZEN				
S	Christine DUPONT-DUFEUTRELLE, Maire de CHALAMPÉ				
T	Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH				
S	Christine SCHWARTZ, Maire de NAMBSHEIM				
T	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE		X		Procuration à Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
S	Martine SCHWARTZ, Maire de KAYSERSBERG-VIGNOBLE		X		
T	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH		X		Procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
S	Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED				
T	Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF				
S	Stéphanie KREBER, Maire-adjointe de BATTENHEIM				
T	Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY				
S	Dominique SCHMITT, Maire de HEITEREN				

CONSEIL d'ADMINISTRATION du 14 octobre 2025

REPRÉSENTANTS des MAIRES

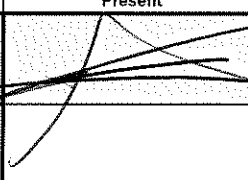
		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM				
S	Jean-Pierre PELTIER, Maire de RAEDERSHEIM				
T	Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR		X		Procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de POULWILLER 
S	Loïc RICHARD, Maire de RIEDISHEIM		X		
T	Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN				
S	Christian GRIENENBERGER, Maire de HIRSINGUE				
T	Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS		X		Procuration à Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT 
S	Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM				
T	Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN				
S	Josiane MEHLEN, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS				
T	Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT				
S	Gilbert SORROLDONI, Maire de VIEUX-FERRETTE				
T	Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH				
S	Véronique MEYER, Maire de NIFFER				
T	Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ				
S	Michel GLESS, Maire de BRETTEIN				
T	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM		X		
S	Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS		X		

T : Titulaire

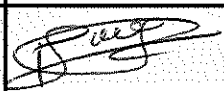
S : Suppléant

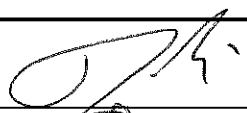
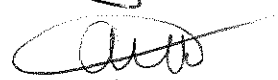
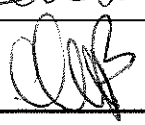
CONSEIL d'ADMINISTRATION du 14 octobre 2025

REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
S	Jean-Luc SCHILDKNECHT, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		X		
S	Francine AGUDO-PEREZ, Déléguée Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		Procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
S	Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		
T	Michèle SENGELEN CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR		X		procuration à Nadine BOLLI, Maire-adjointe de BOUEFACH
S	Rémy ANGST, Représentant de la ville de COLMAR		X		

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER		X		Procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ
S	François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BODELSHEIM		X		
T	Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM		X		Procuration à Lucien MULLER, Maire de METTOLSHEIM
S	Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de Communes Vallée de MUNSTER		X		
T	Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ				
S	François HORNY, Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, Maire d'ASPACH-MICHELBAACH				

ASSISTENT EGALEMENT	Nom - prénom	Fonction	Emargement
	Christophe DUCHENE	Trésorier principal municipal de la Paerie de la Collectivité Européenne d'Alsace Comptable du CDG 68	
	Gilles RENDLER	Directeur du CDG-68	
	Annick BRAESCH	Directrice adjointe du CDG-68	
	Béatrice ORY-SCHWARTZ	Assistante de Direction du CDG 68	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 81
---	---

L'ordre du jour est abordé.

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 08 juillet 2025 à 10h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/02/2025 au 31/08/2025
- Point 3 Protection sociale complémentaire - Prévoyance
 - a) Contrat de protection sociale complémentaire en risque "prévoyance" à compter du 1^{er} janvier 2026
 - b) Participation à la protection sociale complémentaire pour le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2026
 - c) Financement de la mission protection sociale complémentaire
- Point 4 Assurance statutaire
- Point 5 Décisions financières
 - a) Décision modificative
 - b) Reprise pour mandatement des dépenses 2025 en section d'investissement 2026
 - c) Admission en non-valeur
- Point 6 Etat du personnel
 - a) Création d'emplois
- Point 7 Concours et emploi
 - a) Décomptes provisoires des concours et examens organisés en 2024
 - b) Décomptes définitifs des concours et examens conventionnés organisés entre 2018 et 2019
- Point 8 Exercice du droit syndical
 - a) Contentieux modalités de décompte du crédit du temps syndical
 - b) Demande de mutualisation du crédit de temps syndical
- Point 9 Réseau des secrétaires généraux de mairie
- Point 10 Informations
 - a) Travaux de réaménagement des bâtiments du 22 et 24 rue Wilson
 - b) Réemploi de matériel : cession de matériel vétuste
- Point 11 Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 08 juillet 2025 à 10h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 08 juillet 2025, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 31 juillet 2025.

Le Centre de Gestion n'a enregistré aucune demande de modification.

Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Information portant sur les décisions prises par le Président au titre de la délégation (art 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 1^{er} février au 31 août 2025.

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2020, délégation a été donnée au Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour prendre certaines décisions conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du décret du 26 juin 1985 et pour certaines conventions par délibérations spéciales du Conseil d'Administration. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner ces décisions.

I. MISSIONS TEMPORAIRES

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} février au 31 août 2025

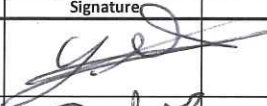
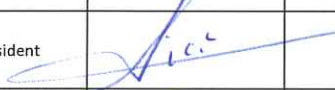
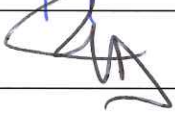
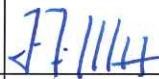
Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Schlierbach	CT1431	C	03/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1432	C	03/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1433	C	03/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1434	C	03/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1435	C	03/02/2025	
Bartenheim	CT1436	C	03/02/2025	
Bartenheim	CT1437	C	03/02/2025	
Bartenheim	CT1438	C	03/02/2025	
Wittenheim	CT1439	C	03/02/2025	

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 08 juillet 2025

Ordre du Jour

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 08 juillet 2025 à 10h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Protection sociale complémentaire : convention de participation en prévoyance mise en œuvre à compter du 1er janvier 2026
- Point 3 Contrat groupe d'assurance statutaire
- Point 4 Informations
a) Protection sociale complémentaire : convention de participation en santé
b) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

REPRÉSENTANTS des MAIRES

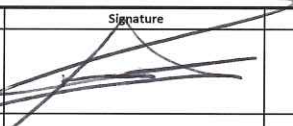
Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Lucien MULLER	Président		
Jean-Paul JULIEN	Vice-Président		
Denise BUHL	Vice-Présidente	excusée	
Serge NICOLE	Vice-Président		
Monique MARTIN	Vice-Présidente		
Paul BASS	Maire de DURRENENTZEN		
Nadine BOLLI	Maire-adjointe de ROUFFACH	excusée	Procuration à Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Jean-Marc DEICHTMANN	Maire de HUNINGUE		
Franck DUDT	Maire du HAUT-SOULTZBACH		Procuration à Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Jean-Marie FREUDENBERGER	Maire de WITTERSDORF		
Guy JACQUEY	Maire d'ORBEY	excusé	

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 08 juillet 2025

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Marc JUNG	Maire d'ISSENHEIM		
Thierry SAUTIVET	Maire d'APPENWIHR	excusé	
Jean-Claude SCHIELIN	Maire de WALDIGHOFFEN		
Pascale SCHMIDIGER	Maire de SAINT-LOUIS	excusée	Procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Jean-Marc SCHULLER	Maire de SUNDHOFFEN		
Véronique SENGLER-WALTZ	Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT	excusée	Procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Dominique SPRINGINSFELD	Maire de DURMENACH		
Pascal TURRI	Maire de SIERENTZ		
Antoine VIOLA	Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	excusé	Procuration à Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN

REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard GREILSAMMER	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		
Maurice GUTH	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	excusé	Procuration à Lucien MULLER, Maire de WETZOLSHEIM
Thierry NICOLAS	Représentant de la ville de MULHOUSE	excusé	Procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse-Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN CHIODETTI	Représentante de la ville de COLMAR		

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilles FREMIOT	Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	excusé	Procuration à François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM
Michel HABIG	Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM	excusé 14/10	
Marcello ROTOLO	Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ	excusé	Procuration à Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM

Wittenheim	CT1440	C	03/02/2025	
Wittenheim	CT1441	C	03/02/2025	
Lautenbach	CT1442	C	03/02/2025	
Dessenheim	CT1443	C	03/02/2025	
Saint-Louis	CT1444	C	04/02/2025	
Wittenheim	CT1445	C	04/02/2025	
Wittenheim	CT1446	C	04/02/2025	
Colmar	CT1448	C	06/02/2025	
Bartenheim	CT1447	C	06/02/2025	
Ranspach-le-Haut	CT1449	C	06/02/2025	
Rustenhart	CT1450	C	06/02/2025	
Ingersheim	CT1451	C	06/02/2025	
Huningue	CT1452	C	10/02/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1453	C	06/02/2025	
Saint-Louis	CT1454	C	06/02/2025	
Wittenheim	CT1455	C	10/02/2025	
Saint-Louis	CT1456	C	10/02/2025	
Huningue	CT1457	C	10/02/2025	
Rustenhart	CT1458	C	10/02/2025	
Kruth	CT1459	C	10/02/2025	
Kingersheim	CT1460	C	10/02/2025	
Kingersheim	CT1461	C	10/02/2025	
Kingersheim	CT1462	C	10/02/2025	
Wittelsheim	CT1463	C	10/02/2025	
Wittelsheim	CT1464	C	20/02/2025	
Wittelsheim	CT1465	C	20/02/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1466	C	20/02/2025	
SIVU RPI Eschbach-au-Val - Griesbach-au-Val - Gunsbach	CT1467	C	20/02/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT1468	C	20/02/2025	
Saint-Louis	CT1469	C	20/02/2025	
Saint-Louis	CT1470	C	21/02/2025	
Saint-Louis	CT1471	C	21/02/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1472	C	21/02/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1473	C	21/02/2025	
CCAS de Sainte-Croix-en-Plaine	CT1474	C	21/02/2025	
CCAS de Sainte-Croix-en-Plaine	CT1475	C	21/02/2025	
SIVU Affaires Scolaires de Montreux-Jeune	CT1476	C	21/02/2025	
SIVU Affaires Scolaires de Montreux-Jeune	CT1477	C	21/02/2025	
Saint-Louis	CT1478	C	21/02/2025	
SIVU Scolaire de Balschwiller	CT1479	C	21/02/2025	
Wittenheim	CT1480	C	21/02/2025	
Wittenheim	CT1481	C	21/02/2025	
Wittenheim	CT1482	C	21/02/2025	

Wittenheim	CT1483	C	21/02/2025	
Wittenheim	CT1484	C	21/02/2025	
Wittenheim	CT1485	C	21/02/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1486	C	24/02/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1487	C	24/02/2025	
SIVU Les Lutins du Hohnack	CT1488	C	24/02/2025	
Rantzwiller	CT1489	C	24/02/2025	
Vogelgrun	CT1490	C	24/02/2025	
Huningue	CT1491	C	24/02/2025	
Huningue	CT1492	C	24/02/2025	
Kingersheim	CT1493	C	24/02/2025	
Flaxlanden	CT1494	C	24/02/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1495	C	24/02/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1496	C	24/02/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1497	C	24/02/2025	
Colmar	CT1498	C	25/02/2025	
Colmar Agglomération	CT1499	C	25/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1500	C	25/02/2025	
Colmar	CT1501	C	25/02/2025	
Colmar	CT1502	C	25/02/2025	
Colmar	CT1503	C	26/02/2025	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1504	C	26/02/2025	
Kingersheim	CT1505	C	28/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1506	C	28/02/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1507	C	28/02/2025	
Bitschwiller-les-Thann	CT1508	C	03/03/2025	
Rosenau	CT1509	C	03/03/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT1510	C	03/03/2025	
Colmar	CT1511	C	03/03/2025	
Oberhergheim	CT1512	C	03/03/2025	
Munster	CT1513	C	03/03/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1514	C	04/03/2025	
Colmar	CT1515	C	04/03/2025	
SIVU Scolaire de Montreux-Jeune	CT1516	C	05/03/2025	
Rombach-le-Franc	CT1517	C	05/03/2025	
Huningue	CT1518	C	05/03/2025	
Huningue	CT1519	C	05/03/2025	
Wittenheim	CT1520	C	06/03/2025	
Jebsheim	CT1521	C	06/03/2025	
Colmar	CT1522	C	06/03/2025	
Wittenheim	CT1523	C	06/03/2025	
Rustenhart	CT1524	C	06/03/2025	
Colmar	CT1525	C	06/03/2025	
Colmar	CT1526	C	06/03/2025	

Wittenheim	CT1527	C	07/03/2025	
Uffholtz	CT1528	C	07/03/2025	
Kingersheim	CT1529	C	07/03/2025	
Colmar Agglomération	CT1530	C	10/03/2025	
Wittelsheim	CT1531	C	11/03/2025	
Rombach-le-Franc	CT1532	C	11/03/2025	
Ballersdorf	CT1533	C	11/03/2025	
Wittenheim	CT1534	C	11/03/2025	
Rustenhart	CT1535	C	11/03/2025	
Ballersdorf	CT1536	C	13/03/2025	
Huningue	CT1537	C	13/03/2025	
Colmar	CT1538	C	13/03/2025	
Wittenheim	CT1539	C	13/03/2025	
Oberhergheim	CT1540	C	18/03/2025	
SIVU Scolaire des Sources	CT1541	C	18/03/2025	
Chavannes-sur-l'Etang	CT1542	C	19/03/2025	
Colmar Agglomération	CT1543	C	19/03/2025	
Colmar	CT1544	C	19/03/2025	
Colmar	CT1545	C	19/03/2025	
Colmar	CT1546	C	19/03/2025	
Wittenheim	CT1547	C	19/03/2025	
Soultz	CT1548	C	20/03/2025	
Heidwiller	CT1549	C	20/03/2025	
Sausheim	CT1550	C	20/03/2025	
Habsheim	CT1551	C	20/03/2025	
Colmar	CT1552	C	24/03/2025	
Flaxlanden	CT1553	C	24/03/2025	
Colmar	CT1554	C	24/03/2025	
Neuf-Brisach	CT1555	C	24/03/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1556	C	24/03/2025	
Obersaasheim	CT1557	C	24/03/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1558	C	24/03/2025	
Winkel	CT1559	C	24/03/2025	
Werentzhouse	CT1560	C	25/03/2025	
Saint-Louis	CT1561	C	25/03/2025	
Colmar	CT1562	C	25/03/2025	
Wittenheim	CT1563	C	25/03/2025	
Kingersheim	CT1564	C	25/03/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1565	C	25/03/2025	
Mittlach	CT1566	C	25/03/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1567	C	25/03/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1568	C	25/03/2025	
SIVU Scolaire Koestlach	CT1569	C	25/03/2025	
Rustenhart	CT1570	C	25/03/2025	

Ballersdorf	CT1571	C	25/03/2025	
Aspach-Michelbach	CT1572	C	25/03/2025	
Colmar	CT1573	C	25/03/2025	
SIVU Scolaire Balschwiller	CT1574	C	25/03/2025	
Kirchberg	CT1575	C	26/03/2025	
Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	CT1576	C	26/03/2025	
Hirtzbach	CT1577	C	26/03/2025	
SIVU Scolaire Koestlach	CT1578	C	26/03/2025	
Vieux-Ferrette	CT1579	C	26/03/2025	
Reiningue	CT1580	C	26/03/2025	
Huningue	CT1581	C	26/03/2025	
Huningue	CT1582	C	26/03/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1583	C	26/03/2025	
Zellenberg	CT1584	C	27/03/2025	
Munster	CT1585	C	27/03/2025	
Colmar	CT1586	C	27/03/2025	
Wittenheim	CT1587	C	27/03/2025	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1588	C	27/03/2025	
Wittenheim	CT1589	C	27/03/2025	
Kingersheim	CT1590	C	27/03/2025	
Huningue	CT1591	C	27/03/2025	
Huningue	CT1592	C	27/03/2025	
SIVU Les Lutins du Hohnack	CT1593	C	27/03/2025	
Ammerschwihr	CT1594	C	27/03/2025	
Widensolen	CT1595	C	28/03/2025	
Ranspach-le-Bas	CT1596	C	28/03/2025	
Illfurth	CT1597	C	31/03/2025	
Huningue	CT1598	C	31/03/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1599	C	31/03/2025	
Schlierbach	CT1600	C	31/03/2025	
Widensolen	CT1601	C	31/03/2025	
Wittenheim	CT1602	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1603	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1604	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1605	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1606	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1607	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1608	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1609	C	02/04/2025	
Wittenheim	CT1610	C	02/04/2025	
Ammerschwihr	CT1611	C	02/04/2025	
Oberhergheim	CT1612	C	02/04/2025	
Colmar	CT1613	C	02/04/2025	
Colmar	CT1614	C	02/04/2025	

CCAS de Saint-Louis	CT1615	C	03/04/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1616	C	03/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1617	C	03/04/2025	
Ballersdorf	CT1618	C	03/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1619	C	04/04/2025	
Wittenheim	CT1620	C	04/04/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1621	C	04/04/2025	
SIVU ACS Ingersheim	CT1622	C	04/04/2025	
SIVU ACS Ingersheim	CT1623	C	04/04/2025	
Heiteren	CT1624	C	04/04/2025	
Zillisheim	CT1625	C	04/04/2025	
SIVU Scolaire de la Petite Doller	CT1626	C	07/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1627	C	07/04/2025	
Courtavon	CT1628	C	07/04/2025	
Ammerschwihr	CT1629	C	07/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1630	C	07/04/2025	
Huningue	CT1631	C	07/04/2025	
Neuf-Brisach	CT1632	C	09/04/2025	
Ruederbach	CT1633	C	09/04/2025	
Colmar	CT1634	C	09/04/2025	
Ranspach-le-Bas	CT1635	C	09/04/2025	
Colmar	CT1636	C	10/04/2025	
Kruth	CT1637	C	10/04/2025	
Hesingue	CT1638	C	10/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1639	C	10/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1640	C	11/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1641	C	11/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1642	C	15/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1643	C	15/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1644	C	15/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1645	C	15/04/2025	
Ungersheim	CT1646	C	16/04/2025	
Neuf-Brisach	CT1647	C	16/04/2025	
Lièpvre	CT1648	C	16/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1649	C	16/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1650	C	16/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1651	C	16/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1652	C	16/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1653	C	16/04/2025	
Soultz	CT1654	C	16/04/2025	
Kaysersberg Vignoble	CT1655	C	16/04/2025	
Kingersheim	CT1656	C	17/04/2025	
SIAME Montreux-Jeune	CT1657	C	17/04/2025	
SIAME Montreux-Jeune	CT1658	C	17/04/2025	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 88
---	---

Mulhouse Alsace Agglomération	CT1659	C	17/04/2025	
SIVU Scolaires des Sources	CT1660	C	22/04/2025	
CCAS de Sainte-Croix-en-Plaine	CT1661	C	22/04/2025	
Wittenheim	CT1662	C	22/04/2025	
Kingersheim	CT1663	C	24/04/2025	
Widensolen	CT1664	C	24/04/2025	
SIAME Montreux-Jeune	CT1665	C	24/04/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1666	C	24/04/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1667	C	24/04/2025	
Colmar	CT1669	C	24/04/2025	
Ingersheim	CT1670	C	24/04/2025	
Kingersheim	CT1671	C	25/04/2025	
Kingersheim	CT1672	C	25/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1673	C	25/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1674	C	25/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1675	C	25/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1676	C	25/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1677	C	25/04/2025	
Wittenheim	CT1678	C	25/04/2025	
Wittenheim	CT1679	C	25/04/2025	
Wittenheim	CT1680	C	25/04/2025	
Colmar	CT1681	C	25/04/2025	
Kaysersberg Vignoble	CT1682	C	28/04/2025	
Kingersheim	CT1683	C	28/04/2025	
Kingersheim	CT1684	C	28/04/2025	
Saint-Hippolyte	CT1685	C	29/04/2025	
Wittenheim	CT1686	C	30/04/2025	
Wittenheim	CT1687	C	30/04/2025	
Colmar	CT1688	C	30/04/2025	
Huningue	CT1689	C	30/04/2025	
Huningue	CT1690	C	30/04/2025	
Rantzwiller	CT1691	C	30/04/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1692	C	02/05/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1693	C	02/05/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1694	C	02/05/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1695	C	02/05/2025	
Colmar	CT1696	C	02/05/2025	
Colmar	CT1697	C	02/05/2025	
Colmar	CT1698	C	02/05/2025	
Altkirch	CT1699	C	02/05/2025	
SMO Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	CT1700	C	02/05/2025	
SMO Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	CT1701	C	02/05/2025	
Westhalten	CT1702	C	02/05/2025	
Colmar Agglomération	CT1703	C	05/05/2025	

Winkel	CT1704	C	06/05/2025	
Wittenheim	CT1705	C	07/05/2025	
Wittenheim	CT1706	C	07/05/2025	
Wittenheim	CT1707	C	07/05/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1708	C	07/05/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1709	C	07/05/2025	
Ingersheim	CT1710	C	07/05/2025	
SIAME Montreux-Jeune	CT1711	C	07/05/2025	
Cernay	CT1712	C	07/05/2025	
Kingersheim	CT1713	C	12/05/2025	
Saint-Louis	CT1714	C	12/05/2025	
Ballersdorf	CT1715	C	13/05/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1716	C	13/05/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1717	C	13/05/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1718	C	13/05/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1719	C	13/05/2025	
Kaysersberg Vignoble	CT1720	C	14/05/2025	
SIAME Montreux-Jeune	CT1721	C	14/05/2025	
Communauté de communes de Kaysersberg	CT1722	C	14/05/2025	
Wittelsheim	CT1723	C	14/05/2025	
Schlierbach	CT1724	C	15/05/2025	
Colmar	CT1725	C	15/05/2025	
Wittenheim	CT1726	C	15/05/2025	
Raedersheim	CT1727	C	15/05/2025	
Seppois-le-Haut	CT1728	C	15/05/2025	
Colmar	CT1729	C	15/05/2025	
Lautenbach	CT1730	C	19/05/2025	
Huningue	CT1731	C	19/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1732	C	19/05/2025	
Wittenheim	CT1733	C	19/05/2025	
Wittenheim	CT1734	C	19/05/2025	
Colmar	CT1735	C	20/05/2025	
Rustenhart	CT1736	C	20/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1737	C	20/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1738	C	20/05/2025	
Fortschwihr	CT1739	C	20/05/2025	
Fortschwihr	CT1740	C	21/05/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1741	C	22/05/2025	
Bartenheim	CT1742	C	22/05/2025	
Moosch	CT1743	C	22/05/2025	
Moosch	CT1744	C	22/05/2025	
Wintzenheim	CT1745	C	22/05/2025	
Huningue	CT1746	C	22/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1747	C	22/05/2025	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 90
---	---

Neuf-Brisach	CT1748	C	22/05/2025	
Hombourg	CT1749	C	22/05/2025	
Saint-Louis	CT1750	C	22/05/2025	
Saint-Louis	CT1751	C	22/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1752	C	22/05/2025	
Bergheim	CT1753	C	22/05/2025	
Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach	CT1754	C	22/05/2025	
Husseren-Wesserling	CT1755	C	22/05/2025	
Merxheim	CT1756	C	22/05/2025	
Hombourg	CT1757	C	22/05/2025	
Wittenheim	CT1758	C	23/05/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT1759	C	23/05/2025	
Orbey	CT1760	C	23/05/2025	
Ruelisheim	CT1761	C	23/05/2025	
Huningue	CT1762	C	23/05/2025	
Huningue	CT1763	C	23/05/2025	
Merxheim	CT1764	C	23/05/2025	
Sickert	CT1765	C	23/05/2025	
Hombourg	CT1766	C	23/05/2025	
Hirtzbach	CT1767	C	23/05/2025	
SIAME Montreux-Jeune	CT1768	C	23/05/2025	
Bergheim	CT1769	C	26/05/2025	
Colmar	CT1770	C	26/05/2025	
Bergheim	CT1771	C	26/05/2025	
SIVU alimentation eau potable Balgau-Fessenheim-Nambsheim	CT1772	C	26/05/2025	
Illfurth	CT1773	C	26/05/2025	
Kingersheim	CT1774	C	26/05/2025	
Buschwiller	CT1775	C	26/05/2025	
Bergheim	CT1776	C	26/05/2025	
Ingersheim	CT1777	C	26/05/2025	
Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	CT1778	C	26/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1779	C	26/05/2025	
Merxheim	CT1780	C	26/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1781	C	26/05/2025	
Colmar	CT1782	C	27/05/2025	
Reiningue	CT1783	C	27/05/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1784	C	27/05/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1785	C	27/05/2025	
Aspach-Michelbach	CT1786	C	27/05/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1787	C	27/05/2025	
Rustenhart	CT1788	C	27/05/2025	
Colmar	CT1789	C	27/05/2025	
Munster	CT1790	C	27/05/2025	

Colmar Agglomération	CT1791	C	27/05/2025	
Huningue	CT1792	C	28/05/2025	
Orbey	CT1793	C	28/05/2025	
Colmar	CT1794	C	28/05/2025	
Rimbach-Zell	CT1795	C	28/05/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1796	C	28/05/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1797	C	28/05/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT1798	C	28/05/2025	
Colmar	CT1799	C	28/05/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1800	C	28/05/2025	
Saint-Hippolyte	CT1801	C	28/05/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1802	C	02/06/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1803	C	02/06/2025	
Lautenbach	CT1804	C	02/06/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1805	C	02/06/2025	
Dessenheim	CT1806	C	02/06/2025	
Dessenheim	CT1807	C	02/06/2025	
Petit-Landau	CT1808	C	02/06/2025	
Huningue	CT1809	C	02/06/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	CT1810	C	02/06/2025	
Huningue	CT1811	C	02/06/2025	
SIVU affaires scolaires Franken	CT1812	C	04/06/2025	
Huningue	CT1813	C	04/06/2025	
Geispitzen	CT1814	C	04/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1815	C	04/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1816	C	04/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1817	C	04/06/2025	
Kingersheim	CT1818	C	04/06/2025	
Soulzere	CT1819	C	04/06/2025	
Wintzenheim	CT1820	C	04/06/2025	
Kaysersberg Vignoble	CT1821	C	04/06/2025	
Attenschwiller	CT1822	C	05/06/2025	
Michelbach-le-Bas	CT1823	C	05/06/2025	
Attenschwiller	CT1824	C	05/06/2025	
Rustenhart	CT1825	C	05/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1826	C	05/06/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT1827	C	05/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1828	C	05/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1829	C	05/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1830	C	05/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1831	C	05/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1832	C	06/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1833	C	06/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1834	C	06/06/2025	

Altkirch	CT1835	C	06/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1836	C	06/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1837	C	06/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1838	C	06/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1839	C	06/06/2025	
Hesingue	CT1840	C	06/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1841	C	06/06/2025	
Wasserbourg	CT1842	C	06/06/2025	
Ruelisheim	CT1843	C	10/06/2025	
Merxheim	CT1844	C	10/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1845	C	10/06/2025	
Hombourg	CT1846	C	10/06/2025	
Hombourg	CT1847	C	10/06/2025	
Neuf-Brisach	CT1848	C	10/06/2025	
Saint-Hippolyte	CT1849	C	10/06/2025	
SIUV RPI Eschbach-au-Val – Griesbach-au-Val - Gunsbach	CT1850	C	10/06/2025	
Schlierbach	CT1851	C	11/06/2025	
Riedisheim	CT1852	C	11/06/2025	
Saint-Hippolyte	CT1853	C	11/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1854	C	11/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1855	C	11/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1856	C	11/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1857	C	11/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1858	C	11/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1859	C	11/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1860	C	12/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1861	C	12/06/2025	
Winkel	CT1862	C	12/06/2025	
Merxheim	CT1863	C	12/06/2025	
Sainte-Marie-aux-Mines	CT1864	C	12/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1865	C	13/06/2025	
Ruelisheim	CT1866	C	13/06/2025	
Ruelisheim	CT1867	C	13/06/2025	
Bergheim	CT1868	C	13/06/2025	
Hirtzbach	CT1577	C	13/06/2025	
Merxheim	CT1780	C	13/06/2025	
SIVU assainissement Lauw-Sentheim - Guewenheim	CT1869	C	13/06/2025	
Baltzenheim	CT1870	C	13/06/2025	
Lièpvre	CT1871	C	16/06/2025	
Niederhergheim	CT1872	C	16/06/2025	
Bergheim	CT1873	C	16/06/2025	
Hombourg	CT1874	C	16/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1875	C	16/06/2025	

Brunstatt-Didenheim	CT1876	C	16/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1877	C	16/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1878	C	17/06/2025	
Hohrod	CT1879	C	17/06/2025	
Hohrod	CT1880	C	17/06/2025	
Ingersheim	CT1881	C	17/06/2025	
Ingersheim	CT1882	C	17/06/2025	
Niederhergheim	Ct1883	C	17/06/2025	
Ingersheim	CT1884	C	17/06/2025	
Rumersheim-le-Haut	CT1885	C	17/06/2025	
Colmar	CT1886	C	17/06/2025	
Ingersheim	CT1887	C	17/06/2025	
Aspach-Michelbach	CT1888	C	17/06/2025	
SIVU alimentation eau potable Munchouse et environs	CT1889	C	17/06/2025	
Neuf-Brisach	CT1890	C	17/06/2025	
SIVU scolaire des Cinq Villages	CT1891	C	17/06/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT1892	C	18/06/2025	
Colmar Agglomération	CT1893	C	18/06/2025	
Colmar Agglomération	CT1894	C	18/06/2025	
Colmar	CT1895	C	18/06/2025	
Huningue	CT1896	C	19/06/2025	
Neuf-Brisach	CT1897	C	19/06/2025	
Huningue	CT1898	C	19/06/2025	
Balgau	CT1899	C	19/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1900	C	19/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1901	C	19/06/2025	
Oberhergheim	CT1902	C	20/06/2025	
Petit-Landau	CT1903	C	20/06/2025	
Niffer	CT1904	C	20/06/2025	
Kingersheim	CT1905	C	20/06/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT1906	C	20/06/2025	
Kingersheim	CT1907	C	20/06/2025	
Rumersheim-le-Haut	CT1908	C	20/06/2025	
Colmar	CT1909	C	20/06/2025	
Sainte-Marie-aux-Mines	CT1910	C	20/06/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT1911	C	20/06/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1912	C	20/06/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT1913	C	20/06/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT1914	C	24/06/2025	
Ostheim	CT1915	C	24/06/2025	
Wittenheim	CT1916	C	24/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1917	C	24/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1918	C	24/06/2025	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT1919	C	24/06/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT1920	C	24/06/2025	
Bartenheim	CT1921	C	24/06/2025	
Wittenheim	CT1922	C	25/06/2025	
Wittenheim	CT1923	C	25/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1924	C	25/06/2025	
Huningue	CT1925	C	25/06/2025	
Huningue	CT1926	C	25/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1927	C	25/06/2025	
Flaxlanden	CT1928	C	25/06/2025	
Ranspach	CT1929	C	25/06/2025	
Bartenheim	CT1930	C	26/06/2025	
Wittenheim	CT1931	C	26/06/2025	
Petit-Landau	CT1932	C	26/06/2025	
Petit-Landau	CT1933	C	26/06/2025	
Oberhergheim	CT1934	C	26/06/2025	
Bartenheim	CT1935	C	26/06/2025	
Ingersheim	CT1936	C	27/06/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT1937	C	27/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1938	C	01/07/2025	
Bartenheim	CT1939	C	01/07/2025	
Colmar	CT1940	C	01/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1941	C	01/07/2025	
Fortschwihr	CT1942	C	01/07/2025	
Huningue	CT1943	C	01/07/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1944	C	01/07/2025	
Neuf-Brisach	CT1945	C	02/07/2025	
Cernay	CT1946	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1947	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1948	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1949	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1950	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1951	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1952	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1953	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1954	C	02/07/2025	
Wittenheim	CT1955	C	02/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1956	C	02/07/2025	
Rustenhart	CT1957	C	02/07/2025	
Bartenheim	CT1958	C	02/07/2025	
Bartenheim	CT1959	C	02/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1960	C	02/07/2025	
Ballersdorf	CT1961	C	02/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1962	C	02/07/2025	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 95
---	---

Mulhouse Alsace Agglomération	CT1963	C	02/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1964	C	02/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1965	C	02/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1966	C	02/07/2025	
Ruelisheim	CT1967	C	02/07/2025	
Uffheim	CT1968	C	02/07/2025	
Munster	CT1969	C	02/07/2025	
Bartenheim	CT1970	C	02/07/2025	
Petit-Landau	CT1971	C	02/07/2025	
Bartenheim	CT1972	C	02/07/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1973	C	02/07/2025	
Baltzenheim	CT1974	C	02/07/2025	
Petit-Landau	CT1975	C	04/07/2025	
Berentzwiller	CT1976	C	04/07/2025	
Metzeral	CT1977	C	04/07/2025	
Bartenheim	CT1978	C	04/07/2025	
Bartenheim	CT1979	C	04/07/2025	
Cernay	CT1980	C	04/07/2025	
Oberhergheim	CT1981	C	04/07/2025	
Sausheim	CT1982	C	04/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1983	C	04/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1984	C	04/07/2025	
Soultzmatt-Wintzfelden	CT1985	C	04/07/2025	
Huningue	CT1986	C	04/07/2025	
Huningue	CT1987	C	04/07/2025	
Stetten	CT1988	C	04/07/2025	
Ballersdorf	CT1989	C	04/07/2025	
Colmar	CT1990	C	04/07/2025	
Ranspach	CT1991	C	04/07/2025	
Colmar	CT1992	C	04/07/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1993	C	04/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1994	C	04/07/2025	
Schlierbach	CT1995	C	07/07/2025	
Wittelsheim	CT1996	C	07/07/2025	
Bitschwiller-les-Thann	CT1997	C	07/07/2025	
Hirtzbach	CT1998	C	07/07/2025	
Steinbrunn-le-Haut	CT1999	C	07/07/2025	
Steinbrunn-le-Haut	CT2000	C	07/07/2025	
Dessenheim	CT2001	C	07/07/2025	
Wegscheid	CT2002	C	07/07/2025	
Colmar Agglomération	CT2003	C	08/07/2025	
Colmar	CT2004	C	08/07/2025	
Heiteren	CT2005	C	08/07/2025	
Munster	CT2006	C	08/07/2025	

SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT2007	C	08/07/2025	
RPI Eschbach-au-Val / Griesbach-au-Val / Gunsbach	CT2008	C	09/07/2025	
Wittenheim	CT2009	C	09/07/2025	
Dessenheim	CT2010	C	09/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2011	C	09/07/2025	
Petit-Landau	CT2012	C	09/07/2025	
Roppentzwiller	CT2013	C	11/07/2025	
Saint-Louis	CT2014	C	11/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2015	C	15/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2016	C	15/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2017	C	15/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2018	C	15/07/2025	
Bartenheim	CT2019	C	15/07/2025	
Jettingen	CT2020	C	15/07/2025	
Neuf-Brisach	CT2021	C	15/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2022	C	15/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2023	C	15/07/2025	
Neuf-Brisach	CT2024	C	15/07/2025	
Kingersheim	CT2025	C	15/07/2025	
Huningue	CT2026	C	15/07/2025	
Ostheim	CT2027	C	15/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2028	C	15/07/2025	
Sausheim	CT2029	C	16/07/2025	
Thann-Cernay	CT2030	C	16/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2031	C	16/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2032	C	16/07/2025	
Orbey	CT2033	C	16/07/2025	
Orbey	CT2034	C	16/07/2025	
Niederhergheim	CT2035	C	16/07/2025	
Bartenheim	CT2036	C	16/07/2025	
Niederhergheim	CT2037	C	16/07/2025	
Kingersheim	CT2038	C	16/07/2025	
Steinbrunn-le-Haut	CT2039	C	16/07/2025	
Petit-Landau	CT2040	C	16/07/2025	
Colmar	CT2041	C	16/07/2025	
Fortschwihr	CT2042	C	16/07/2025	
Petit-Landau	CT2043	C	17/07/2025	
Fortschwihr	CT2044	C	17/07/2025	
CCAS Saint-Louis	CT2045	C	17/07/2025	
Sundhoffen	CT2046	C	17/07/2025	
Fortschwihr	CT2047	C	17/07/2025	
Husseren-Wesserling	CT2048	C	17/07/2025	
Petit-Landau	CT2049	C	17/07/2025	
Liebsdorf	CT2050	C	17/07/2025	

Hirsingue	CT2051	C	17/07/2025	
Wuenheim	CT2052	C	17/07/2025	
Huningue	CT2053	C	17/07/2025	
Altkirch	CT2054	C	18/07/2025	
Huningue	CT2055	C	18/07/2025	
Colmar	CT2056	C	18/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2057	C	18/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2058	C	18/07/2025	
Hésingue	CT2059	C	18/07/2025	
Buschwiller	CT2060	C	18/07/2025	
Wittenheim	CT2061	C	23/07/2025	
Metzeral	CT2062	C	23/07/2025	
Merxheim	CT2063	C	25/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2064	C	25/07/2025	
SIVU scolaire de la Petite Doller	CT2065	C	25/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2066	C	25/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2067	C	25/07/2025	
Kingersheim	CT2068	C	25/07/2025	
SIVOM 3 Epis	CT 2069	C	25/07/2025	
Baltzenheim	CT 2070	C	25/07/2025	
Dessenheim	CT2071	C	25/07/2025	
Colmar	CT2072	C	25/07/2025	
Colmar	CT2073	C	25/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2074	C	25/07/2025	
Dessenheim	CT2075	C	25/07/2025	
Liebenswiller	CT2076	C	28/07/2025	
Wittenheim	CT2077	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2078	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2079	C	28/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2080	C	28/07/2025	
Colmar Agglomération	CT2081	C	28/07/2025	
Colmar Agglomération	CT2082	C	28/07/2025	
Colmar Agglomération	CT2083	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2084	C	28/07/2025	
Oberhergheim	CT2085	C	28/07/2025	
Huningue	CT2086	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2087	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2088	C	28/07/2025	
Kingersheim	CT2089	C	28/07/2025	
Colmar	CT2090	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2091	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2092	C	28/07/2025	
Wittenheim	CT2093	C	28/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2094	C	28/07/2025	

Saint-Louis Agglomération	CT2095	C	29/07/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2096	C	29/07/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2097	C	29/07/2025	
Ballersdorf	CT2098	C	29/07/2025	
Ballersdorf	CT2099	C	29/07/2025	
Wittenheim	CT2100	C	29/07/2025	
Colmar	CT2101	C	29/07/2025	
Colmar	CT2102	C	29/07/2025	
Colmar	CT2103	C	29/07/2025	
Colmar	CT2104	C	29/07/2025	
Colmar	CT2105	C	29/07/2025	
Colmar	CT2106	C	29/07/2025	
Colmar	CT2107	C	29/07/2025	
Huningue	CT2108	C	29/07/2025	
Huningue	CT2109	C	29/07/2025	
Colmar Agglomération	CT2110	C	30/07/2025	
Colmar	CT2111	C	30/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2112	C	30/07/2025	
Baltzenheim	CT2113	C	30/07/2025	
Metzeral	CT2114	C	30/07/2025	
Kruth	CT2115	C	30/07/2025	
Altkirch	CT2116	C	30/07/2025	
Mittlach	CT2117	C	31/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2118	C	31/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2119	C	31/07/2025	
Soultzeren	CT2120	C	04/08/2025	
Altkirch	CT2121	C	04/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2122	C	04/08/2025	
Munster	CT2123	C	04/08/2025	
Wittenheim	CT2124	C	04/08/2025	
SIVU gestion de l'accueil périscolaire les Lutins du Hohnack	CT2125	C	04/08/2025	
SIVU gestion de l'accueil périscolaire les Lutins du Hohnack	CT2126	C	04/08/2025	
SIVU gestion de l'accueil périscolaire les Lutins du Hohnack	CT2127	C	04/08/2025	
Niedermorschwihr	CT2128	C	04/08/2025	
Rantzwiller	CT2129	C	04/08/2025	
Niedermorschwihr	CT2130	C	04/08/2025	
Niedermorschwihr	CT2131	C	04/08/2025	
Stetten	CT2132	C	05/08/2025	
Neuf-Brisach	CT2133	C	05/08/2025	
Huningue	CT2134	C	05/08/2025	
Willers-sur-Thur	CT2135	C	05/08/2025	
SIVOM Wintzenheim	CT2136	C	05/08/2025	

Saint-Louis Agglomération	CT2137	C	05/08/2025	
Wittenheim	CT2138	C	05/08/2025	
Wittenheim	CT2139	C	05/08/2025	
Wittenheim	CT2140	C	05/08/2025	
Wittenheim	CT2141	C	06/08/2025	
Colmar	CT2142	C	06/08/2025	
Colmar	CT2143	C	06/08/2025	
Roderen	CT2144	C	06/08/2025	
Colmar	CT2145	C	07/08/2025	
Colmar	CT2146	C	07/08/2025	
Colmar	CT2147	C	07/08/2025	
Colmar	CT2148	C	07/08/2025	
Colmar	CT2149	C	07/08/2025	
Colmar	CT2150	C	07/08/2025	
Colmar	CT2151	C	07/08/2025	
Colmar	CT2152	C	07/08/2025	
Colmar	CT2153	C	07/08/2025	
Colmar	CT2154	C	07/08/2025	
Colmar	CT2155	C	07/08/2025	
Colmar	CT2156	C	08/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2157	C	08/08/2025	
Hartmannswiller	CT2158	C	08/08/2025	
Huningue	CT2159	C	08/08/2025	
Colmar	CT2160	C	08/08/2025	
Huningue	CT2161	C	08/08/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2162	C	08/08/2025	
Ruederbach	CT2163	C	08/08/2025	
Colmar	CT2164	C	08/08/2025	
Wittenheim	CT2165	C	12/08/2025	
Huningue	CT2166	C	12/08/2025	
Willer-sur-Thur	CT2167	C	12/08/2025	
Munster	CT2168	C	12/08/2025	
Kingersheim	CT2169	C	12/08/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT2170	C	12/08/2025	
Colmar	CT2171	C	14/08/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2172	C	14/08/2025	
SIVU gestion scolaire Tagolsheim	CT2173	C	18/08/2025	
Kaysersberg Vignoble	CT2174	C	18/08/2025	
Kingersheim	CT2175	C	22/08/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2176	C	22/08/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2177	C	22/08/2025	
Rustenhart	CT2178	C	22/08/2025	
Huningue	CT2179	C	22/08/2025	
Ingersheim	CT2180	C	22/08/2025	

SIVU gestion de l'accueil périscolaire les Lutins du Hohnack	CT2181	C	22/08/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2182	C	25/08/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2184	C	25/08/2025	
SIVU RPI Eschbach-au-Val - Griesbach-au-Val - Gunsbach	CT2185	C	25/08/2025	
Widensolen	CT2186	C	25/08/2025	
Berentzwiller	CT2187	C	25/08/2025	
Berentzwiller	CT2188	C	25/08/2025	
Wittenheim	CT2189	C	26/08/2025	
Wittelsheim	CT2190	C	26/08/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2191	C	26/08/2025	
Soultzmatt-Wintzfelden	CT2192	C	26/08/2025	
Niederhergheim	CT2193	C	26/08/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2194	C	26/08/2025	
Orbey	CT2195	C	26/08/2025	
Thann-Cernay	CT2196	C	26/08/2025	
Colmar	CT2197	C	26/08/2025	
SIAS Bouxwiller Durmenach Roppentzwiller Werentzhouse	CT2199	C	27/08/2025	
Luemswiller	CT2200	C	27/08/2025	
Colmar	CT2201	C	27/08/2025	
Ranspach-le-Haut	CT2202	C	27/08/2025	
Baltzenheim	CT2203	C	27/08/2025	
Colmar	CT2204	C	27/08/2025	
Folgensbourg	CT2205	C	27/08/2025	
Widensolen	CT2206	C	27/08/2025	
Folgensbourg	CT2207	C	27/08/2025	
SIVU scolaire les 5 Villages	CT2208	C	27/08/2025	
Rustenhart	CT2209	C	27/08/2025	
Ranspach-le-Haut	CT2210	C	27/08/2025	
Stetten	CT2211	C	27/08/2025	
Colmar	CT2212	C	27/08/2025	
Pfaffenheim	CT2213	C	27/08/2025	
Colmar	CT2214	C	27/08/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT2215	C	27/08/2025	
Kingersheim	CT2216	C	28/08/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT2217	C	28/08/2025	
Kaysersberg Vignoble	CT2218	C	28/08/2025	
Heiteren	CT2219	C	29/08/2025	
Colmar	CT2220	C	29/08/2025	
Altkirch	CT2221	C	29/08/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT2222	C	29/08/2025	
SIVOM des Trois Epis	AV1-CT845	A	03/02/2025	
Oberhergheim	AV2-CT1032	A	03/02/2025	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 101
---	--

Hagenthal-le-Bas	AV2-CT1068	A	03/02/2025	
Brunstatt-Didenheim	AV3-CT922	A	03/02/2025	
Wittenheim	AV7-CT873	A	03/02/2025	
Colmar Agglomération	AV2-CT1304	A	04/02/2025	
Colmar	AV1-CT1257	A	06/02/2025	
Colmar	AV1-CT1275	A	06/02/2025	
Huningue	AV1-CT1362	A	06/02/2025	
Habsheim	AV1-CT1383	A	06/02/2025	
Colmar	AV1-CT1413	A	06/02/2025	
Communauté de communes du Val d'Argent	AV1-CT1137	A	10/02/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT1385	A	10/02/2025	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	AV1-CT1426	A	10/02/2025	
Brunstatt-Didenheim	AV2-CT867	A	10/02/2025	
Saint-Louis	AV2-CT995	A	10/02/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT1271	A	10/02/2025	
Rustenhart	AV3-CT946	A	12/02/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1252	A	13/02/2025	
Colmar	AV3-CT880	A	13/02/2025	
Blodelsheim	AV6-CT1066	A	13/02/2025	
Colmar	AV1-CT1076	A	19/02/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1273	A	19/02/2025	
Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	AV1-CT1428	A	19/02/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1290	A	19/02/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1376	A	19/02/2025	
Saint-Louis	AV3-CT1118	A	19/02/2025	
Wittenheim	AV8-CT873	A	19/02/2025	
Soultzeren	AV1-CT1303	A	21/02/2025	
Porte du Ried	AV1-CT1390	A	21/02/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1237	A	25/02/2025	
Colmar Agglomération	AV1-CT1399	A	25/02/2025	
Colmar	AV1-CT1411	A	25/02/2025	
Colmar	AV1-CT1412	A	25/02/2025	
Huningue	AV1-CT1419	A	25/02/2025	
Huningue	AV1-CT1420	A	25/02/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1454	A	25/02/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV2-CT989	A	25/02/2025	
Uffholtz	AV2-CT1184	A	25/02/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1245	A	25/02/2025	
Colmar	AV2-CT1274	A	25/02/2025	
Huningue	AV2-CT1300	A	25/02/2025	
Colmar	AV2-CT1413	A	25/02/2025	
Saint-Louis	AV5-CT963	A	25/02/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV7-CT1013	A	25/02/2025	
Colmar	AV1-CT1292	A	26/02/2025	

Kirchberg	AV1-CT998	A	26/02/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1260	A	28/02/2025	
Huningue	AV2-CT1139	A	28/02/2025	
Huningue	AV3-CT988	A	28/02/2025	
Petit-Landau	AV1-CT1338	A	03/03/2025	
Wittelsheim	AV6-CT966	A	04/03/2025	
Katzenthal	AV1-CT1017	A	06/03/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	AV1-CT1391	A	06/03/2025	
Colmar	AV1-CT1448	A	06/03/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1469	A	06/03/2025	
Wittenheim	AV9-CT873	A	06/03/2025	
Wintzenheim	AV2-CT66	A	10/03/2025	
Munster	AV2-CT1176	A	11/03/2025	
Habsheim	AV2-CT1383	A	11/03/2025	
Colmar	AV3-CT934	A	11/03/2025	
Petit-Landau	AV2-CT1338	A	19/03/2025	
Soultz	AV1-CT1548	A	20/03/2025	
Sausheim	AV1-CT1550	A	20/03/2025	
Wittenheim	AV10-CT873	A	20/03/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1344	A	26/03/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1345	A	26/03/2025	
Colmar	AV2-CT892	A	26/03/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT1290	A	26/03/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT1376	A	26/03/2025	
Wettolsheim	AV1-CT1020	A	27/03/2025	
SIVOM ORZELL	AV1-CT1313	A	27/03/2025	
Huningue	AV1-CT1491	A	27/03/2025	
Huningue	AV1-CT1492	A	27/03/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1237	A	27/03/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1360	A	27/03/2025	
Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	AV2-CT1428	A	27/03/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1454	A	27/03/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1469	A	27/03/2025	
Saint-Louis	AV3-CT1245	A	27/03/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV8-CT1013	A	27/03/2025	
Lièpvre	AV1-CT454	A	28/03/2025	
Colmar	AV1-CT1498	A	28/03/2025	
Winkel	AV1-CT1559	A	28/03/2025	
Reiningue	AV1-CT1580	A	28/03/2025	
Porte du Ried	AV2-CT1390	A	28/03/2025	
Colmar Agglomération	AV2-CT1399	A	28/03/2025	
Colmar	AV2-CT1411	A	28/03/2025	
Petit-Landau	AV3-CT1338	A	28/03/2025	
Colmar	AV3-CT1413	A	28/03/2025	

Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	AV3-CT1428	A	28/03/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT1468	A	31/03/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT1376	A	31/03/2025	
Blotzheim	AV1-CT1294	A	02/04/2025	
Wittenheim	AV11-CT873	A	02/04/2025	
Huningue	AV3-CT1300	A	04/04/2025	
SIVU RPI Eschbach-au-Val - Griesbach-au-Val - Gunsbach	AV1-CT1374	A	07/04/2025	
Colmar	AV1-CT1423	A	07/04/2025	
Zillisheim	AV1-CT1625	A	07/04/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV9-CT1013	A	09/04/2025	
Bitschwiller-les-Thann	AV1-CT1508	A	10/04/2025	
Huningue	AV1-CT1519	A	10/04/2025	
Huningue	AV1-CT1537	A	10/04/2025	
Uffholtz	AV3-CT1184	A	14/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1421	A	15/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1422	A	15/04/2025	
SIVU Scolaire Leimbach - Rammersmatt	AV2-CT1158	A	15/04/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV3-CT1221	A	15/04/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV2-CT1269	A	16/04/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV3-CT989	A	16/04/2025	
Petit-Landau	AV4-CT1338	A	17/04/2025	
SMO Gestion des Ports du Sud Alsace	AV1-CT1429	A	22/04/2025	
Communauté de communes de Kaysersberg	AV2-CT1136	A	22/04/2025	
Wittenheim	AV12-CT873	A	22/04/2025	
Colmar	AV1-CT394	A	24/04/2025	
Zellenberg	AV1-CT1584	A	24/04/2025	
Munster	AV3-CT1176	A	24/04/2025	
Saint-Louis	AV4-CT1249	A	24/04/2025	
Blodelsheim	AV7-CT1066	A	24/04/2025	
Neuf-Brisach	AV1-CT1647	A	28/04/2025	
Colmar Agglomération	AV1-CT1499	A	29/04/2025	
Jebsheim	AV1-CT1521	A	29/04/2025	
Colmar	AV1-CT1544	A	29/04/2025	
Huningue	AV1-CT1582	A	29/04/2025	
Widensolen	AV1-CT1595	A	29/04/2025	
Colmar	AV1-CT1634	A	29/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1649	A	29/04/2025	
Colmar	AV2-CT1498	A	29/04/2025	
Colmar	AV3-CT1411	A	29/04/2025	
Saint-Louis	AV3-CT1469	A	29/04/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT1290	A	29/04/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	AV1-CT1514	A	02/05/2025	
Heiteren	AV1-CT1624	A	02/05/2025	

Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1649	A	02/05/2025	
Rustenhart	AV1-CT1570	A	05/05/2025	
Wittenheim	AV13-CT873	A	05/05/2025	
Colmar	AV1-CT1614	A	07/05/2025	
Colmar	AV2-CT1275	A	07/05/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1401	A	12/05/2025	
Rosenau	AV1-CT1509	A	12/05/2025	
Vieux-Ferrette	AV2-CT1579	A	12/05/2025	
Huningue	AV4-CT1300	A	12/05/2025	
Colmar	AV5-CT895	A	12/05/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV10-CT1013	A	15/05/2025	
Colmar	AV1-CT1511	A	19/05/2025	
Huningue	AV1-CT1631	A	19/05/2025	
Héisingue	AV1-CT1638	A	19/05/2025	
Huningue	AV1-CT1690	A	19/05/2025	
Vieux-Ferrette	AV3-CT1579	A	19/05/2025	
Colmar	AV4-CT880	A	19/05/2025	
Lièpvre	AV1-CT1648	A	22/05/2025	
Munster	AV1-CT1513	A	23/05/2025	
Colmar	AV1-CT1613	A	23/05/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT1682	A	23/05/2025	
Zellenberg	AV2-CT1584	A	23/05/2025	
Brunstatt-Didenheim	AV3-CT867	A	23/05/2025	
SIAME Montreux-Jeune	AV1-CT1657	A	26/05/2025	
Wittenheim	AV1-CT1662	A	26/05/2025	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT1466	A	28/05/2025	
Colmar	AV1-CT1522	A	28/05/2025	
Wittenheim	AV1-CT1734	A	28/05/2025	
Heiteren	AV2-CT1624	A	28/05/2025	
Colmar	AV2-CT1634	A	28/05/2025	
Oberhergheim	AV1-CT1612	A	02/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT1649	A	02/06/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV4-CT989	A	27/05/2025	
Colmar Agglomération	AV2-CT1499	A	27/05/2025	
Ammerschwahr	AV1-CT1594	A	27/05/2025	
Wittenheim	AV1-CT1705	A	10/06/2025	
Rustenhart	AV1-CT1736	A	10/06/2025	
Hirtzbach	AV2-CT450	A	10/06/2025	
Wittenheim	AV2-CT1662	A	10/06/2025	
Colmar	AV4-CT1411	A	10/06/2025	
Huningue	AV1-CT1811	A	11/06/2025	
SIVU affaires scolaires Franken	AV1-CT1812	A	13/06/2025	
Communauté de communes de Kaysersberg	AV3-CT1136	A	13/06/2025	
Brunstatt-Didenheim	AV4-CT922	A	13/06/2025	

Huningue	AV4-CT988	A	13/06/2025	
Huningue	AV5-CT1300	A	13/06/2025	
Huningue	AV1-CT1518	A	17/06/2025	
Huningue	AV1-CT1731	A	17/06/2025	
Petit-Landau	AV1-CT1808	A	17/06/2025	
Hésingue	AV2-CT1638	A	17/06/2025	
Wittenheim	AV2-CT1734	A	17/06/2025	
Huningue	AV5-CT988	A	17/06/2025	
Moernach	AV1-CT665	A	19/06/2025	
Kingersheim	AV1-CT1493	A	19/06/2025	
Kingersheim	AV1-CT1564	A	19/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1640	A	19/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1641	A	19/06/2025	
Wittenheim	AV1-CT1680	A	19/06/2025	
Huningue	AV1-CT1746	A	19/06/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1839	A	19/06/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV2-CT1682	A	19/06/2025	
SIVU Scolaire Leimbach - Rammersmatt	AV3-CT1158	A	19/06/2025	
Zellenberg	AV3-CT1584	A	19/06/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV11-CT1013	A	19/06/2025	
Geispitzen	AV2-CT846	A	20/06/2025	
Colmar	AV1-CT1725	A	24/06/2025	
Colmar	AV1-CT1794	A	24/06/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	AV1-CT1800	A	24/06/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	AV1-CT1805	A	24/06/2025	
Altkirch	AV1-CT1835	A	24/06/2025	
Colmar Agglomération	AV3-CT1499	A	24/06/2025	
Saint-Louis	AV5-CT1245	A	24/06/2025	
Saint Louis Agglomération	AV1-CT1556	A	25/06/2025	
Ingersheim	AV1-CT1670	A	25/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1677	A	25/06/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT1344	A	25/06/2025	
Colmar	AV2-CT1522	A	25/06/2025	
Wittenheim	AV3-CT1734	A	01/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT1649	A	01/07/2025	
Neuf-Brisach	AV2-CT1647	A	02/07/2025	
Vieux-Ferrette	AV4-CT1579	A	02/07/2025	
Reiningue	AV1-CT650	A	04/07/2025	
Folgensbourg	AV1-CT900	A	04/07/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	AV1-CT1070	A	04/07/2025	
Folgensbourg	AV1-CT1222	A	04/07/2025	
Folgensbourg	AV1-CT1351	A	04/07/2025	
Mittlach	AV1-CT1357	A	04/07/2025	
Colmar Agglomération	AV1-CT1703	A	04/07/2025	

Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1717	A	04/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1741	A	04/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1877	A	04/07/2025	
Lièpvre	AV2-CT454	A	04/07/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	AV2-CT1805	A	04/07/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	AV2-CT1810	A	04/07/2025	
Colmar	AV3-CT1275	A	04/07/2025	
Ingersheim	AV1-CT1710	A	11/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1716	A	11/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1718	A	11/07/2025	
Colmar	AV2-CT1613	A	11/07/2025	
Ungersheim	AV1-CT1646	A	16/07/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV12-C1013	A	16/07/2025	
Munster	AV1-CT1176	A	23/07/2025	
Colmar	AV1-CT1309	A	23/07/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	AV1-CT1378	A	23/07/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	AV1-CT1379	A	23/07/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	AV1-CT1510	A	23/07/2025	
Colmar	AV1-CT1586	A	23/07/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1675	A	23/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1838	A	23/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1865	A	23/07/2025	
Hombourg	AV1-CT1874	A	23/07/2025	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT1878	A	23/07/2025	
Huningue	AV1-CT1898	A	23/07/2025	
Kingersheim	AV1-CT1905	A	23/07/2025	
Huningue	AV1-CT1986	A	23/07/2025	
Moernach	AV2-CT665	A	23/07/2025	
Colmar	AV2-CT1029	A	23/07/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1640	A	23/07/2025	
Colmar	AV2-CT1725	A	23/07/2025	
Zellenberg	AV4-CT1584	A	23/07/2025	
Colmar	AV1-CT1735	A	24/07/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	AV1-CT1914	A	24/07/2025	
Fortschwihr	AV1-CT1942	A	24/07/2025	
Fortschwihr	AV1-CT2042	A	24/07/2025	
Fortschwihr	AV1-CT2044	A	24/07/2025	
Fortschwihr	AV1-CT2047	A	24/07/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	AV3-CT1805	A	24/07/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	AV4-CT1810	A	24/07/2025	
Berentzwiller	AV1-CT1976	A	25/07/2025	
Altkirch	AV1-CT2054	A	05/08/2025	
Altkirch	AV1-CT2116	A	05/08/2025	
Metzeral	AV1-CT2114	A	07/08/2025	

Wittenheim	AV1-CT1733	A	08/08/2025	
Munster	AV2-CT1513	A	08/08/2025	
Altkirch	AV2-CT1835	A	08/08/2025	
Wittenheim	AV4-CT1734	A	08/08/2025	
Kingersheim	AV1-CT1774	A	14/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1877	A	14/08/2025	
SIVU RPI Eschbach-au-Val - Griesbach-au-Val - Gunsbach	AV1-CT2008	A	25/08/2025	
Niederhergheim	AV1-CT1756	A	26/08/2025	
Merxheim	AV1-CT1764	A	26/08/2025	
Merxheim	AV1-CT1780	A	26/08/2025	
Merxheim	AV1-CT1844	A	26/08/2025	
Merxheim	AV1-CT2063	A	26/08/2025	
Dessenheim	AV1-CT2071	A	26/08/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	AV1-CT1496	A	28/08/2025	
Niffer	AV1-CT1904	A	28/08/2025	
Kingersheim	AV1-CT2175	A	28/08/2025	
Ostheim	AV1-CT953	A	29/08/2025	
Colmar	AV1-CT1799	A	29/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1836	A	29/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1837	A	29/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1854	A	29/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1856	A	29/08/2025	
Colmar	AV1-CT1895	A	29/08/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1934	A	29/08/2025	
Liebenswiller	AV1-CT2076	A	29/08/2025	
Niederhergheim	AV1-CT2193	A	29/08/2025	
Communauté de communes de Thann-Cernay	AV1-CT2196	A	29/08/2025	
Kingersheim	AV2-CT1905	A	29/08/2025	
Colmar	AV3-CT518	A	29/08/2025	
Colmar	AV3-CT1522	A	29/08/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV3-CT1682	A	29/08/2025	
Colmar Agglomération	AV4-CT1499	A	29/08/2025	
Zellenberg	AV5-CT1584	A	29/08/2025	

II. ARCHIVISTES ITINERANTES

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} février au 31 août 2025.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Communauté de communes du Pays de Rouffach	20	C	07/02/2025	

Orchwihr	21	C	07/02/2025	
Ammerschwihr	22	C	07/02/2025	
Felling	26	C	07/02/2025	
Moosch	27	C	07/02/2025	
Issenheim	28	C	07/02/2025	
PETR Rhin Vignoble Grand Ballon	29	C	27/02/2025	
SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon	30	C	27/02/2025	
Seppois-le-Bas	31	C	27/02/2025	
Neuf-Brisach	32	C	27/02/2025	
Hartmannswiller	33	C	27/02/2025	
Staffelfelden	34	C	06/03/2025	
Saint-Amarin	35	C	06/03/2025	
Herrlisheim près Colmar	36	C	06/03/2025	
Lutterbach	37	C	13/03/2025	
SMF Territoire d'Energie Alsace	38	C	13/03/2025	
Réguisheim	39	C	27/03/2025	
Magny	40	C	27/03/2025	
Oderen	41	C	27/03/2025	
Vogelgrun	42	C	03/04/2025	
Illtal	43	C	03/04/2025	
Fortschwihr	44	C	03/04/2025	
Labaroche	45	C	03/04/2025	
Geispitzen	46	C	10/04/2025	
Bartenheim	47	C	10/04/2025	
Kruth	48	C	10/04/2025	
Brunstatt-Didenheim	49	C	10/04/2025	
Communauté de communes du Pays de Rouffach	50	C	24/04/2025	
Eteimbes	51	C	24/04/2025	
Bernwiller	52	C	24/04/2025	
Montreux-Vieux	53	C	07/05/2025	
Chalampé	54	C	07/05/2025	
Kirchberg	55	C	07/05/2025	
Attenschwiller	56	C	22/05/2025	
Richwiller	57	C	22/05/2025	
Franken	58	C	22/05/2025	
Husseren-Wesserling	59	C	22/05/2025	
Bollwiller	60	C	22/05/2025	
Communauté de communes du Pays de Rouffach	61	C	12/06/2025	
Hecken	62	C	12/06/2025	
Hégenheim	63	C	12/06/2025	
Ottmarsheim	64	C	12/06/2025	
Masevaux-Niederbruck	65	C	26/06/2025	
Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin	66	C	26/06/2025	
Flaxlanden	67	C	26/06/2025	

Fréland	68	C	26/06/2025	
Malmerspach	69	C	10/07/2025	
Storckensohn	70	C	10/07/2025	
Werentzhause	71	C	10/07/2025	
Munchhouse	72	C	10/07/2025	
Bebenheim	73	C	10/07/2025	
Le Bonhomme	74	C	27/08/2025	
Durlinsdorf	75	C	27/08/2025	
Syndicat du Markstein	76	C	27/08/2025	
Pfastatt	77	C	27/08/2025	
Buethwiller	78	C	27/08/2025	
Jungholtz	79	C	27/08/2025	
Bréchaumont	80	C	27/08/2025	
SITDCE	81	C	27/08/2025	
SITEUCE	82	C	27/08/2025	

III. SERVICES GENERAUX

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} février au 31 août 2025.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
ADIAJ Formation – Paris	06	C	07/02/2025	Convention simplifiée de formation
Ergonalliance – Joinville le Pont	07	C	20/02/2025	Convention de formation professionnelle
ADIAJ Formation – Paris	08	C	20/02/2025	Convention simplifiée de formation
Mon automobile Club – Colmar	09	C	20/02/2025	Convention de formation professionnelle
ADIAJ Formation – Paris	10	C	20/02/2025	Convention simplifiée de formation
ADIAJ Formation – Paris	11	C	20/02/2025	Convention simplifiée de formation
ADIAJ Formation – Paris	12	C	20/02/2025	Convention simplifiée de formation
ADIAJ Formation – Paris	13	C	20/02/2025	Convention simplifiée de formation
ADIAJ Formation – Paris	14	C	20/02/2025	Convention simplifiée de formation
SERDA – Paris	15	C	21/03/2025	Convention de formation professionnelle
CEGAPE – Levallois-Peret	16	C	24/03/2025	Convention de formation professionnelle

ADIAJ Formation – Paris	17	C	28/03/2025	Convention simplifiée de formation
ADIAJ Formation – Paris	18	C	02/05/2025	Convention simplifiée de formation
CEGAPE – Levallois-Peret	19	C	12/05/2025	Convention de formation professionnelle
ADIAJ Formation – Paris	20	C	25/06/2025	Convention simplifiée de formation
Archivistes Français de Formation – Paris	21	C	09/07/2025	Convention de formation
Archivistes Français de Formation – Paris	22	C	09/07/2025	Convention de formation
CIG Petiite Couronne – Pantin	23	C	10/07/2025	Convention relative à la fourniture de sujets nationaux du concours de rédacteur - 2025
ADIAJ Formation – Paris	24	C	21/08/2025	Convention simplifiée de formation
CDG de la Côte d'Or – Dijon	25	C	28/08/2025	Convention relative à l'organisation du concours d'ATSEM ppal 2cl - 2025
CDG de Saône-et-Loire – Mâcon	26	C	05/06/2025	Convention relative à l'organisation du concours d'ATSEM ppal 2cl - 2025
CDG du Ille-et-Vilaine -Thorigné-Fouillard	27	C	20/06/2025	Convention relative à la fourniture de sujets nationaux du concours de rédacteur - 2025
CDG de l'Aube – Montbéliard	28	C	27/08/2025	Convention relative à la fourniture de sujets – concours d'ATSEM ppal 2cl - 2025

IV. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} février au 31 août 2025.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Lautenbach	09	C	13/02/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Helfrantzkirch	10	C	10/04/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
PETR Pays Rhin Vignoble Grand Ballon	11	C	10/04/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Scot Rhin Vignoble Grand Ballon	12	C	10/04/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI

Habsheim	13	C	10/04/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Huningue	14	C	26/06/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Kembs	15	C	10/07/2025	Convention d'accompagnement par le service COST - mission complémentaire
Communauté de communes de la Vallée de Munster	16	C	10/07/2025	Convention d'accompagnement par le service COST - mission complémentaire
Soultz	17	C	10/07/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Kaysersberg Vignoble	18	C	24/07/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
PETR Pays Rhin Vignoble Grand Ballon	19	C	07/08/2025	Convention d'accompagnement par le service COST – diagnostic RPS
Scot Rhin Vignoble Grand Ballon	20	C	14/08/2025	Convention d'accompagnement par le service COST – diagnostic RPS
Colmar	01-01	A	10/07/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI

Le Conseil prend acte.

Point 3 : Protection sociale complémentaire - Prévoyance

- a) Contrat de protection sociale complémentaire en risque "prévoyance" à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Par délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin a décidé le renouvellement de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités qui lui sont affiliées et pour les agents qui relèvent du Centre de Gestion.

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial PSC-P 2025/137 en date du 1^{er} octobre 2025 ;

Le personnel relevant du Centre de Gestion du Haut-Rhin (fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ainsi que les Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE)) bénéficie de la

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 112
---	--

convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général.

Il est proposé que le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à la mise en place des contrats issus de la convention de participation risque Prévoyance ainsi que les éventuels avenants à venir.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Point 3 : Protection sociale complémentaire - Prévoyance

- b) Participation à la protection sociale complémentaire pour le Centre de Gestion à compter 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

La participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire est obligatoire depuis :

- le 1^{er} janvier 2025, pour la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence (35 €) fixé par décret en Conseil d'État, à savoir au minimum 7 €/mois/agent dans la limite de la cotisation versée par l'agent,
- le 1^{er} janvier 2026, pour la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence (30 €) fixé par décret en Conseil d'État, à savoir au minimum 15 €/mois/agent dans la limite de la cotisation effectivement payée par chaque agent.

Par délibération du 04 octobre 2022, le Conseil d'Administration a fixé la participation pour :

- la prévoyance à 35 € /agent dans la limite de la cotisation versée ;
- la santé à 25 € / agent et 5 € si le conjoint est couvert par le contrat santé, 5 € par enfant à charge couvert par le contrat santé dans la limite de 3 enfants et dans la limite de la cotisation effectivement payée par chaque agent.

L'avis du Comité Social Territorial PSC-P 2025/137 ayant été recueilli en date du 1^{er} octobre 2025, au vu des nouvelles conditions tarifaires à partir du 1^{er} janvier 2026 et des cotisations de plus en plus importantes payées par les agents, les membres du Bureau propose de réviser les participations et de fixer leur montant :

- pour la prévoyance à 45 € /agent dans la limite de la cotisation versée ;
- pour la santé à 35 € / agent et 5 € si le conjoint est couvert par le contrat santé, 5 € par enfant à charge couvert par le contrat santé dans la limite de 3 enfants et dans la limite de la cotisation effectivement payée par chaque agent.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 113
---	--

Point 3 : Protection sociale complémentaire - Prévoyance

- c) Financement de la mission protection sociale complémentaire

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Par délibération du 6 juillet 2022, le Conseil d'Administration avait décidé de consacrer un montant imputé sur le produit de la cotisation additionnelle pour le financement de la mission protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).

Mais considérant que l'article L827-7 CGFP dispose que « *Les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L. 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4 [...].* », la mission ne peut plus être considérée comme facultative et son financement ne peut relever de la cotisation additionnelle.

Par conséquent, il est proposé de spécifier que le financement de cette mission relève de la cotisation obligatoire.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Point 4 : Assurance statutaire

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Comme annoncé lors du Conseil d'Administration du 8 juillet dernier, Groupama et Generali Vie ont résilié à titre conservatoire les contrats suivants :

Generali a résilié à titre conservatoire, le contrat CNRACL de :

- la commune de Saint-Louis ;
- la commune de Munster.

Groupama a résilié à titre conservatoire les certificats d'adhésion CNRACL de :

- la communauté de communes Alsace Rhin Brisach ;
- la communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- la commune de Kaysersberg Vignoble ;
- la commune de Kingersheim ;
- la commune de Rouffach ;
- la commune de Wittelsheim.

Groupama a également résilié à titre conservatoire l'ensemble des certificats d'adhésion Ircantec de :

- la communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ;
- la communauté de communes Sud Alsace Lague ;
- la commune de Kayzersberg Vignoble ;
- la commune de Rouffach ;
- la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

Ces résiliations interviennent au 31 décembre 2025 à défaut d'accord sur des nouvelles conditions de propositions d'aménagements tarifaires assurant la pérennité des contrats.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 14 octobre 2025 à 8h15, a émis un avis favorable aux propositions d'aménagements tarifaires présentées par les assureurs. Les nouvelles conditions tarifaires s'appliqueront sous réserve de leur acceptation par chaque collectivité.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de valider ces propositions et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants s'y rapportant ainsi que tout acte y afférant.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Point 5 : Décisions financières

a) Décision modificative

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

La présentation de ces décisions modificatives tient compte de la nomenclature M 57. Il est précisé que la présentation est faite par nature et que les crédits prévus ont été soumis au vote du Conseil d'Administration chapitre par chapitre.

Ce document retrace les modifications apportées au budget 2025. Il est rappelé que ce dernier intégrait les reports de l'année 2024, ainsi que l'affectation du résultat.

Dépenses de fonctionnement :	16 596 961,41 €
Dépenses d'investissement :	<u>1 328 959,81 €</u>

Total des dépenses	17 925 921,22 €
---------------------------	------------------------

Recettes de fonctionnement :	16 596 961,41 €
Recettes d'investissement :	<u>1 328 959,81 €</u>

Total des recettes	17 925 921,22 €
---------------------------	------------------------

Chapitre	Article	Libellé	BP 2025		Dépenses	Recettes
			Dépenses	Recettes		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
65	6542	Créances éteintes	0,00 €		+ 3 000 €	
042	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement		5 000,00 €		+ 3 000 €
		TOTAL			+ 3 000 €	+ 3 000 €

Chapitre	Article	Libellé	BP 2025		Dépenses	Recettes
			Dépenses	Recettes		
SECTION D'INVESTISSEMENT						
041	2318	Autres immobilisations corporelles	0		+ 7 536,02 €	
041	238	Avance versée commande immo.		0		+ 7 536,02 €
			TOTAL		+ 7 536,02 €	+ 7 536,02 €

Le Conseil d'administration approuve ces montants.

Point 5 : Décisions financières

b) Reprise pour mandatement des dépenses 2025 en section d'investissement 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT (applicables aux centres de gestion par renvoi de l'article L. 1612-20 du CGCT), le Président du Centre de Gestion a la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice N dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces reprises se font par chapitre budgétaire, à savoir :

CHAPITRE	Montant budgétaire 2025	Valeur 2026 à retenir
20 - Immobilisations incorporelles	106 891,55 €	26 722,89 €
<u>Compte 2051</u> : Concessions, droits similaires, licences		26 722,89 €
21 - Immobilisations corporelles	287 237,92 €	71 809,48 €
<u>Compte 2158</u> :		12 500,00 €

Installations, matériel et outillage		
<u>Compte 21828</u> :		10 000,00 €
Autre matériel de transport		
<u>Compte 21838</u> :		25 000,00 €
Autre matériel informatique		
<u>Compte 21848</u> :		15 559,48 €
Autre matériel de bureau et mobilier		
<u>Compte 2185</u> :		1 250,00 €
<u>Matériel de téléphonie</u>		
<u>Compte 2188</u> :		7 500,00 €
Autres immobilisations		
23 - Immobilisations en cours	869 294,32 €	217 323,58 €
<u>Compte 2318</u> :		217 323,58 €
Autres Immo. corporelles en cours		

Les crédits ayant fait l'objet de cette autorisation devront être intégrés au budget de l'année N.

Le Conseil d'administration approuve ces montants.

Point 5 : Décisions financières

c) Admission en non-valeur

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Le Comptable de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace a transmis aux services du Centre de Gestion des états retraçant des taxes et produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2017 à 2022. Il convient de distinguer :

- les créances irrécouvrables (article 6541), qui correspondent aux créances ne pouvant être recouvrées en raison de la situation du débiteur (insolvabilité,) qui induit en échec des tentatives de recouvrement. Sur demande du comptable public, l'assemblée délibérante se prononce sur l'admission en non-valeur de la créance
- les créances éteintes (article 6542) ; l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité. Les créances éteintes étant, de droit, annulées par décision du juge, l'assemblée délibérante ne peut s'opposer à leur exécution

Ces états récapitulent des titres relatifs aux années citées ci-dessus et pour lesquels une situation de créance minime et de poursuites sans effet a conduit à une proposition d'effacement de dette.

Monsieur le Comptable soumet pour ces éléments une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 2 638,18 € (article 6541 : 818,66 € et article 6542 : 1 819,52 €).

Pour information un montant de 5 000 € a été voté à l'article 6541 du budget 2025 et une décision modificative (point 4a) viendra abonder l'article 6542 de 3 000 €.

Le Conseil d'administration approuve ces montants.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 117
---	--

Point 6 : État du personnel

a) Création d'emplois

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Conseiller en Organisation et Santé au Travail

Le service Conseil en Organisation – Santé au Travail (COST) recense une demande permanente et importante des collectivités au regard de ses missions (diagnostics RPS, actions de sensibilisation, codéveloppement, accompagnement) et qui se traduit par la programmation des interventions sur plusieurs exercices. Le service est également fortement sollicité pour le volet conseil.

Pour mémoire, la programmation des missions est complète jusqu'à fin 2025 et prévoit, à ce jour, déjà 11 missions représentant plus de 120 jours pour 2026.

Le service comporte actuellement deux emplois permanents de psychologue du travail (dont le responsable du service). Depuis 2023, il a toujours bénéficié d'un renfort temporaire et a régulièrement accueilli des stagiaires de master en psychologie.

Pour assurer les missions et répondre du mieux au besoin et de s'assurer du personnel compétent et formé pour y répondre, il est proposé avec l'accord du Bureau de procéder à la création d'un emploi permanent de Conseiller en Organisation et Santé au Travail relevant des grades de psychologue, psychologue hors classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}).

Compte tenu de la répartition actuelle entre emplois permanents et temporaires, que cette création ne génère pas d'augmentation de l'effectif.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-8 du CGFP, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation.

Le niveau de recrutement correspond à celui prévu à l'article 4 du décret n° 92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

Le niveau de rémunération est fixé par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades désignés pour l'emploi.

Archiviste

La demande des collectivités relative aux missions d'archivage est constante et importante qui se traduit par la limitation du nombre de jours de mission pour une collectivité, la programmation des missions sur plusieurs années. Le service a enregistré un nombre accru de visites d'évaluation susceptibles de générer de nouvelles demandes de missions.

Il est rappelé que désormais, dans la majorité des missions, l'intervention porte également sur l'archivage électronique en plus de l'archivage papier, ce qui a considérablement élargi le périmètre d'intervention des archivistes et par conséquent le volume des missions.

Pour mémoire, la programmation des missions est complète pour 2026.

Le service comporte actuellement 4 emplois permanents et a, depuis 2022, bénéficié d'un renfort temporaire.

État du personnel (Mis à jour le 14/10/2025)			
Références : - Instruction budgétaire et comptable M 57 ; - Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ; - Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1 ; - Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;			
L'état du personnel constitue une annexe aux documents budgétaires. Obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, il classe le personnel en place entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque emploi, le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, par catégorie, les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour les agents contractuels de droit public, il mentionne les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes. Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour cet état qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité territoriale doit être en mesure de s'y référer tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi. Chaque mise à jour doit être datée et conservée. Elle peut être annexée à chaque délibération portant création, suppression ou modification d'un emploi, ou être simplement modifiée sans adoption par l'organe délibérant. À ce titre, l'état du personnel ne dispose pas d'un caractère décisionnel, mais récapitulatif. En effet, il est établi sur la base des délibération portant création, suppression ou modification d'un emploi.			

* Information obligatoire

EMPLOIS					
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour cet emploi
28/08/1986	Directeur général des services	TC	Adm.	A	Directeur général des services (40 000 à 80 000 habitants)
28/08/1986	Directeur général adjoint	TC	Adm.	A	Directeur général adjoint (40 000 à 150 000 habitants)
27/03/2017	Responsable conseil statutaire et service archivistes	TC	Adm.	A	Attaché territorial hors classe
26/06/2017	Ergonome	TC	Techn.	A ou B	Technicien territorial, technicien territorial principal de 2ème classe, technicien territorial principal de 1ère classe, ingénieur territorial, ingénieur territorial principal
29/03/2022	Conseiller en Organisation et Santé au Travail	TC	médico-sociale	A	Psychologue de classe normale, Psychologue hors classe, attaché territorial et attaché territorial principal
14/10/2025					
11/04/2008 modifiée le 17/10/2023	Assistant de direction	TC	Adm.	A ou B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
29/03/2022 et 04/07/2023	Responsable du service Conseil en Organisation et Santé au Travail	TC	Adm. / médico-sociale / Techn.	A ou B	Psychologue de classe normale, Psychologue hors classe, attaché territorial et attaché territorial principal
26/06/2017	Responsable du service protection sociale				Rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal, technicien territorial, technicien territorial principal de 2ème classe, technicien territorial principal de 1ère classe, ingénieur territorial, ingénieur territorial principal
26/03/2018	Responsable du service gestion des carrières / CNRACL Responsable du service gestion des carrières / CNRACL - Service juridique (à compter du 1er janvier 2025)				
09/05/1989	Responsable du service comptabilité et finances				
11/04/2008	Responsable du service concours et emploi				
28/11/1997	Responsable du service documentation				
28/03/2006	Responsable du service prévention des risques professionnels				
09/09/2013	Responsable du service informatique				
27/03/2007	Juriste	TC	Adm.	A ou B	Rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
11/04/2008					
18/11/1991	Archiviste itinérant	TC	Culturelle	A ou B	Assistant territorial de conservation du patrimoine, assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2ème classe, assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 1ère classe, attaché territorial de conservation du patrimoine, attaché territorial principal de conservation du patrimoine
14/11/1994					
29/03/2022					
28/11/1987					
14/10/2025					
26/06/2017	Chargé de prévention / ACFI	TC	Techn.	A ou B	Technicien territorial, technicien territorial principal de 2ème classe, technicien territorial principal de 1ère classe, ingénieur territorial, ingénieur territorial principal
05/11/2018					

Effectifs			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Si recrutement contractuel : Préciser les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes *	Effectif budgétaire *	Effectif pourvu *
Directeur général des services (40 000 à 80 000 habitants)		1	1
Directeur général adjoint (40 000 à 150 000 habitants)		1	1
Attaché territorial hors classe		1	0
Ingénieur territorial	Article L. 332-8 du CGFP (CDI)	1	1
Psychologue de classe normale	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Psychologue de classe normale	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, rédacteur territorial		1	1
Psychologue de classe normale		1	1
Attaché territorial principal		1	0
Rédacteur territorial principal de 2ème classe		1	1
Attaché territorial principal		1	1
Attaché territorial		1	1
Attaché territorial		1	1
Ingénieur territorial		1	1
Ingénieur territorial stagiaire		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial principal de 2ème classe		1	1
Attaché territorial de conservation du patrimoine		1	1
Attaché territorial de conservation du patrimoine		1	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Ingénieur territorial principal		1	1
Ingénieur territorial		1	1

EMPLOIS					
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour cet emploi
20/03/2015	Gestionnaire Comité Social Territorial	TC	Adm.	A, B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
22/06/2021	Gestionnaire de contrats d'assurance groupe	TC	Adm.	A ou B	Rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
20/03/2015	Gestionnaire Conseil Médical de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	TC	Adm.	A, B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
11/04/2008					
10/03/2014					
28/03/2006	Documentaliste	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe
11/04/2008	Gestionnaire de carrières / Conseil statutaire / Service des pensions	TC	Adm.	A ou B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
11/04/2008					
28/03/2006					
11/04/2008					
30/01/2024					
11/04/2008	Gestionnaire paies / paies-à-façon	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe
25/02/2011					
17/10/2023					
03/12/1993	Gestionnaire finances	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe
26/03/2018 et 17/10/2023					
29/03/2010	Gestionnaire Emploi	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe
29/03/2022 et 04/07/2023	Conseiller Emploi et Mobilité		Adm. / médico-sociale	A ou B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal, psychologue, psychologue hors classe
22/03/2004	Gestionnaire concours / examens	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe
30/11/2009					
26/06/2017 et 04/07/2023	Assistant administratif missions temporaires	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe
26/06/2017	Chargé d'accueil	TC	Adm.	C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
26/06/2017	Assistant de gestion administrative	TC	Adm.	C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
2009 et 20/03/2015					
22/03/2004	Assistante du Service Protection Sociale	TC	Adm.	C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
17/04/2020					Apprentissage

Effectifs			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Si recrutement contractuel : Préciser les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes *	Effectif budgétaire *	Effectif pourvu *
Rédacteur territorial principal de 1ère classe		1	1
Attaché territorial principal		1	1
Rédacteur territorial principal de 1ère classe		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Rédacteur principal 2ème classe territorial		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Attaché territorial		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial	en application du 2° de l'article L332-8 du code général de la fonction publique	1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial principal de 2ème classe		1	1
Rédacteur territorial		1	1
adjoint administratif territorial		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Attaché territorial		1	1
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Adjoint administratif territorial ppal 2ème classe		1	1
Apprentissage		0	0
		49	47

Il est proposé avec l'accord du Bureau de procéder à la création d'un emploi permanent d'archiviste itinérant relevant des grades d'assistant territorial de conservation du patrimoine, assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe, attaché territorial de conservation du patrimoine, attaché territorial principal de conservation du patrimoine à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}).
Compte tenu de la répartition actuelle entre emplois permanents et temporaires, cette création ne génère pas d'augmentation de l'effectif.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-8 du CGFP, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation.

Le niveau de recrutement : formation universitaire dans le domaine archivistique.

Le niveau de rémunération : fixé par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades désignés pour l'emploi.

Le Conseil d'administration approuve les propositions à l'unanimité.

Point 7 : Concours et emploi

a) Décomptes provisoires des concours et examens organisés en 2024

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

1. Organisation Interrégionale

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin est chargé de l'organisation de certains concours et examens dans le cadre de la « Coopération interrégionale Est ».

Les frais relatifs à l'organisation de ces opérations sont pris en charge par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, Centre de Gestion coordonnateur. La totalité du remboursement s'effectue sur pièces justificatives et notamment un état détaillé et certifié exact du coût du concours ou de l'examen.

Il est proposé que le Conseil approuve les montants suivants :

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat
Concours Educateur Territorial des APS P ^{al} 2 ^{ème} classe	63	9	26 717,58 €	2 968,62 €
Concours Educateur Territorial des APS	311	30	51 116,45 €	1 703,88 €

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 119
---	--

Concours Educateur de Jeunes Enfants	216	36	55 533,86 €	1 542,61 €
Concours d'Auxiliaire de Puériculture	122	18	30 871,75 €	1 715,10 €

Le Conseil d'Administration approuve-t-il ces montants ?

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin percevra par ailleurs un forfait de 11€ par lauréat (93) pour leur gestion future soit 1 023 €.

2. Organisation Interdépartementale

Les frais relatifs à l'organisation de ces opérations sont partagés entre les centres conventionnés, au titre d'un décompte provisoire au prorata des postes ouverts aux concours dans un premier temps puis lors du décompte définitif en fonction des nominations effectuées dans chaque département.

Concours d'Adjoint administratif territorial P^{al} de 2^{ème} classe

Le Centre de Gestion de Saône et Loire (71) a souhaité conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin dans le cadre de l'organisation du concours d'Adjoint administratif territorial P^{al} de 2^{ème} classe.

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat	Coût Lauréat majoré
Concours d'Adjoint administratif territorial P ^{al} de 2 ^{ème} classe	210	50	43 254,04 €	865,08 €	1 038,10 €

Ledit coût de l'opération sera ventilé entre le CDG 68 et le CDG 71 en fonction du nombre de postes ouverts par chacun d'eux. En conséquence, les parts respectives sont les suivantes :

CDG 68 : 27 postes ouverts sur 50 (54 %) soit 23 357,18 €

CDG 71 : 23 postes ouverts sur 50 (46 %) soit 19 896,86 €

Examen d'Adjoint d'animation P^{al} de 2^{ème} classe

Les Centres de Gestion de Meurthe et Moselle (54), de Moselle (57), du Bas-Rhin (67) et des Vosges (88) ont souhaité conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin dans le cadre de l'organisation de l'examen d'Adjoint d'animation P^{al} de 2^{ème} classe

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 120
---	--

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat	Coût Lauréat majoré
Examen d'Adjoint d'Animation Pal de 2 ^{ème} classe	17	14	16 024,01 €	1 144,57 €	1 373,49 €

Ledit coût de l'opération sera ventilé entre les CDG en fonction du nombre de lauréat(s) relevant d'une collectivité de leur département. A cela, se rajoute le coût de l'unique candidat relevant du département de Haute-Saône réparti entre les 5 CDG participants. En conséquence, les parts respectives sont les suivantes :

CDG 54 : 0 lauréat soit 228,91 €
 CDG 57 : 1 lauréat soit 1 373,49 €
 CDG 67 : 3 lauréats soit 3 662,63 €
 CDG 68 : 6 lauréats soit 7 096,35 €
 CDG 88 : 3 lauréats soit 3 662,63 €

3. Organisation départementale

Conformément à l'article L.452-46 du code général de la fonction publique, en l'absence de convention passée avec le CDG 68, les collectivités et établissements non affiliés qui nomment un candidat inscrit sur une de nos listes d'aptitude nous remboursent, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

Le Conseil d'Administration a mis fin au principe de forfait en date du 23 mars 2021.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin procède donc aux calculs des coûts des concours et examens et en déduit le montant provisoire par lauréat. Le coût supporté par les collectivités non affiliées est majoré pour notamment tenir compte des reçus-collés ou des candidats n'ayant pas renouvelé leurs inscriptions. Il s'agit du coût lauréat majoré.

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat	Coût Lauréat majoré
Concours d'Adjoint technique	45	13	33 393,00 €	2 568,69 €	3 082,43 €
Examen d'Adjoint technique	76	53	28 695,85 €	541,43 €	649,72 €
Concours de Garde-Champêtre Chef	133	10	37 542,08 €	3 754,21 €	4 505,05 €

Le Conseil approuve ces montants.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 121
---	--

Point 7 : Concours et emploi

b) Décomptes définitifs des concours et examens conventionnés organisés entre 2018 et 2019

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le décompte définitif vise à définir les montants des participations de chacun des centres conventionnés en fonction du coût d'un lauréat nommé stagiaire, des recrutements éventuels effectués par d'autres collectivités locales hors du champ de la convention et du nombre de « reçus-collés ».

Le décompte définitif est arrêté soit à la date de l'épuisement de la liste d'aptitude soit et au terme des 4 années de validité théorique d'une liste d'aptitude. Dans ce dernier cas de figure les lauréats figurant encore sur liste d'aptitude seront comptablement assimilés à des « reçus collés ».

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin s'engage en principe à faire le décompte définitif dans l'année qui suit la clôture comptable du concours.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin perçoit le remboursement des collectivités non parties à la convention qui recruteraient sur la liste d'aptitude du concours organisé en commun par voie de délibération. Pour les collectivités non conventionnées, une majoration est appliquée au titre de leur participation aux frais de gestion administratifs et financiers du Centre de Gestion, liés à la gestion de la liste d'aptitude et d'une quote-part du coût des lauréats non nommés. Le Centre de Gestion organisateur a fixé cette majoration de façon forfaitaire en tenant compte du nombre de « reçus collés » du concours organisé lors des éditions précédentes. Depuis 2009, la majoration est de 20 %. Ces remboursements minorent les dépenses totales réelles.

Méthode de calcul :

Prise en charge des lauréats

Coût du lauréat nommé :

$$\frac{\text{Dépenses totales réelles}}{\text{Nombre total des lauréats nommés par les CDG conventionnés}}$$

Eléments de calculs :

Coût lauréat majoré pour les collectivités non conventionnées

Coût du lauréat nommé x 1,20 (Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 30 mars 2009).

Coût à la charge du CDG conventionné :

Coût du lauréat nommé x Nombre de nominations effectuées dans les collectivités affiliées ou conventionnées au CDG conventionné.

Dépenses totales réelles :

(Coût total du concours - reversement des collectivités non conventionnées)

La participation définitive des centres de gestion conventionnés fera l'objet :

- Soit d'un reversement du centre de gestion organisateur au centre de gestion conventionné ;
- Soit d'un titre de recettes correspondant au montant définitif à percevoir minoré de l'acompte déjà versé.

Le remboursement de coût lauréat recruté par des collectivités non parties à la convention intervenu après la clôture comptable de la liste d'aptitude reste au bénéfice du Centre de Gestion organisateur.

Agent de maîtrise session 2019

	Concours	Examen
Coût opération	30 615,57 €	18 843,78 €
Nb Lauréats	100	84
Coût lauréat	306,16 €	224,33 €
Part Décompte Provisoire CDG 67	16 226,25 €	9 421,89 €
Part Décompte Provisoire CDG 68	13 470,85 €	9 421,89 €
Part Décompte Provisoire CDG 90	918,47 €	
Nb factures	53	38
Recettes générées	19 471,67 €	10 229,60 €
Nominations Bas-Rhin dans CLA	6	5
Nominations Haut-Rhin dans CLA	14	13
Nominations Territoire de Belfort dans CLA	2	/
Nb de lauréat radiés/Reçus-Collés/non facturés	25	28
Taux de nomination en %	75,00	66,67
Coût définitif CDG 67	3 039,25 €	2 392,83 €
Coût définitif CDG 68	7 091,56 €	6 221,38 €
Coût définitif CDG 70	1 013,08 €	/
Somme à restituer au CDG 67	13 187,00€	7 029,06 €
Somme complémentaire à demander au CDG 90	94,61 €	/

Auxiliaire de Puériculture

Concours Auxiliaire de Puériculture	session 2018	session 2019
Coût opération	37 081,97 €	18 709,22 €
Nb Lauréats	12	16
Coût lauréat (avec majoration)	3 708,20 €	1 403,19 €
Part Décompte Provisoire CDG 67	15 450,82 €	8 185,28 €
Part Décompte Provisoire CDG 68	12 360,66 €	10 523,93 €
Part Décompte Provisoire CDG 70	9 270,49 €	
Nb factures	11	10
Recettes générées	40 790,20 €	14 031,90 €
Nominations Bas-Rhin dans CLA	0	1
Nominations Haut-Rhin dans CLA	0	1
Nominations Haute-Saône dans CLA	1	
Nb de lauréat radiés/Reçus-Collés/non facturés	0	4
Taux de nomination en %	100,00	75,00
Coût définitif CDG 67	0,00 €	2 338,66 €
Coût définitif CDG 68	0,00 €	2 338,66 €
Coût définitif CDG 70	0,00 €	
Somme à restituer au CDG 67	15 450,82 €	5 846,62 €
Somme à restituer au CDG 70	9 270,49 €	
Somme complémentaire à demander au CDG 67	/	

Les décomptes définitifs permettent de mettre en évidence les taux de nominations minimaux moyens :

- Examen Agent de Maîtrise : 66,7 %
- Concours Agent de Maîtrise : 75,0 %
- Concours d'Auxiliaire de Puériculture : 87,5 %

Soit une moyenne globale pour ces opérations sur la période 2018-2019 de : 76,40 %

Le Conseil approuve ces montants.

Point 8 : Exercice du droit syndical

- a) Contentieux modalités de décompte du crédit du temps syndical

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 124
---	--

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin calcule et gère le crédit de temps syndical afférent aux décharges d'activités de service (DAS) pour chaque organisation syndicale. Conformément à l'article L. 214-5 du Code général de la fonction publique (CGFP), **il verse aux collectivités les charges salariales de toute nature afférentes aux décharges dont sont bénéficiaires leurs agents.**

Dans ce cadre, le CDG 68 procède au décompte des heures de DAS utilisées du crédit de temps attribué à chaque organisation syndicale. Dans le cas des agents bénéficiant de décharges d'activité de services à 100 % de leur temps de travail, il était procédé au décompte de 1 820 heures par an, soit le nombre d'heures rémunérées d'un agent à temps plein. Il était ensuite procédé au remboursement intégral de la rémunération de l'agent à la collectivité dont celui-ci relevait.

Il est précisé que cette modalité de décompte a toujours été appliquée de manière constante et n'a connu aucune modification récente.

Le syndicat Force Ouvrière a contesté cette modalité devant la juridiction administrative. Le tribunal administratif de Strasbourg, dans son jugement du 20 mai 2025, a considéré que cette modalité était contraire aux dispositions réglementaires et qu'il convenait, dans le cas cité, de décompter 1 607 heures pour un agent en décharge complète d'activité de service, soit le nombre d'heures de travail effectif par an.

Le jugement a également précisé que, en application de l'article L. 214-6 du CGFP, **les crédits de temps syndical qui n'ont pu être utilisés durant l'année civile ne peuvent être reportés qu'à la seule année suivante.**

Conséquence sur les modalités de remboursement des collectivités

L'application de cette décision conduit à décompter 1 607 heures du crédit de temps et implique mécaniquement de procéder au remboursement des collectivités à la même hauteur, soit 1 heure remboursée pour 1 heure de DAS correspondant à 1 heure de service effectif. Ainsi la collectivité ne sera plus remboursée que de 88 % de la rémunération de l'agent bénéficiant d'une DAS à 100 %.

En effet, comme indiqué précédemment, l'article L. 214-5 du CGFP prévoit que le CDG verse aux collectivités les charges salariales de toute nature afférentes aux décharges dont sont bénéficiaires leurs agents.

Pour mémoire, c'est bien ainsi que ce dispositif est appliqué par tous les Centres de Gestion.

Il est à préciser que les modalités de décompte relatives aux agents qui bénéficient de décharges d'activité de service inférieure à 100 % de leur temps de travail ne sont pas impactées par cette mesure, y compris dans le cas où ils bénéficient d'un nombre d'heures constant toute l'année.

Date d'application des modalités de remboursement suite au jugement du TA

Le contentieux a été ouvert en début de mandat (2022), mais dans l'intervalle les modalités de remboursement en vigueur jusqu'alors ont été appliquées, y compris pour l'exercice en cours.

Considérant que les collectivités concernées se sont vu appliquer ces modalités depuis l'origine de la DAS de leurs agents, soit depuis plusieurs années pour certains, et afin de permettre aux collectivités de tenir compte de cette modification et de son incidence budgétaire, il est proposé de n'appliquer le remboursement corrigé des agents en DAS totale qu'à compter de 2026.

Le Conseil adopte la proposition à la majorité et une abstention.

Point 8 : Exercice du droit syndical

b) Demande de mutualisation du crédit de temps syndical

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le syndicat FO a exprimé le souhait de mutualiser plusieurs éléments de crédit de temps syndical.
Le crédit de temps des DAS et des ASA ouverts auprès du CDG 68

Pour mémoire, le crédit de temps syndical est composé de :

Type	Objet	Calcul et gestion	Bénéficiaires	Remboursement CDG
Décharge d'activité de service (DAS)	Pour toute activité syndicale	Calculée et gérée par le CDG, reparti entre toutes les OS	Agents des collectivités affiliées au CDG	Oui
Autorisation spéciale d'absence (ASA)	Les représentants syndicaux mandatés pour participer aux congrès ou aux réunions statutaires des organismes directeurs d'organisations syndicales d'un autre niveau que national, régional, départemental (soit les sections locales d'une OS)	Calculée et gérée par le CDG pour les CL de moins de 50 agents	Agents des collectivités affiliées au CDG relevant du CST	Oui
		Calculée et gérée par chaque collectivité ayant son CST	Agents de la collectivité concernée	Non

FO souhaite fusionner/mutualiser les DAS et les ASA ouvertes auprès du CDG 68, et mutualiser avec les ASA d'une collectivité affiliée mais ayant son propre CST (*Brunstatt-Didenheim, CC Val d'Argent, CC Sud Alsace Largue, Illzach, Soultz, Brigades Vertes*).

Cette demande appelle les observations suivantes :

- Le texte ne prévoit la mutualisation qu'entre le CDG et une collectivité non affiliée, et pas avec une collectivité affiliée ayant son CST propre :

Article L214-6 CGFP

Par convention, le centre de gestion et un ou plusieurs collectivités ou établissements non obligatoirement affiliés au centre de gestion peuvent déterminer les modalités de la mutualisation de leurs crédits de temps syndical.

Les crédits de temps syndical qui n'ont pu être utilisés durant l'année civile sont, à la demande d'une organisation syndicale et pour ce qui la concerne, comptabilisés et reportés à la seule année suivante. Ils peuvent être utilisés dans l'un ou l'autre des collectivités ou établissements signataires.

Les modalités de versement des charges salariales de toute nature afférentes aux autorisations d'absence et aux décharges d'activité de service sont déterminées par la convention.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 126
---	--

- Abonder le crédit de DAS avec des ASA n'est pas possible au sein du crédit de temps, il est donc tout aussi exclu dans le cas d'une mutualisation.
- Cette mutualisation impliquant l'ajout d'ASA d'une autre collectivité augmente le nombre d'heures et donc le nombre d'heures potentielles à rembourser par le CDG.
- A l'inverse, cela peut augmenter le nombre d'heure d'absence au sein de la collectivité concernée.
- Un accord entre la collectivité et le CDG serait nécessaire.

Il est proposé, avec accord du Bureau, de ne pas donner de suite favorable à la demande formulée par le syndicat FO.

Le Conseil d'Administration adopte la proposition.

Point 9 : Réseau des secrétaires généraux de mairie

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Dans le cadre de l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie, le CDG 68 est amené à organiser des réunions ou des sessions d'informations. Pour ce faire, il sollicitera différents intervenants : administrations, collectivités, agents du CDG mais également des fonctionnaires ou SGM intervenant hors de leur temps de service (à l'instar des examinateurs des concours).

Il est proposé avec accord du Bureau, de verser une vacation à l'intervenant d'un montant égal au taux de monétisation du CET en catégorie A soit :

- ½ taux pour la préparation : **75 euros**
- 1 fois le taux pour 1 intervention (vacation forfaitaire pour une intervention effectuée au cours d'une journée) : **150 euros**

Ainsi que d'assurer le remboursement des frais de déplacement.

Le Conseil d'Administration adopte les montants

Point 10 : Informations

a) Travaux de réaménagement des bâtiments du 22 et 24 rue Wilson

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Depuis le mois d'août, les services du Centre de Gestion sont regroupés rue Wilson. Le bail de location du Crédit Agricole a été résilié.

Il subsiste donc à réaliser les travaux de réfection de la cage d'escalier et de l'ascenseur pour lesquels le permis de construire modificatif a été déposé cette semaine.

Pour mémoire, conformément à la délibération du 18 juin 2024, la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre retenu pour la réhabilitation des bâtiments afin d'assurer la coordination avec

Les travaux comprennent :

- * la démolition de l'escalier existant du R-1 au R+2.
 - il sera remplacé par un dégagement accessoire, cette circulation sera non accessible au public en temps normal.
- * la démolition de la cage d'ascenseur existante.
 - elle sera remplacée par une gaine CF1H et ouvrira sur un SAS CF 1H.

Les modifications apportées aux plans figurent **dans l'encadré orange** et sont **dessinées en brun**.

22, 24 rue Wilson
68000 COLMAR

[illegible]

façade Sud-Ouest

façade Nord-Est

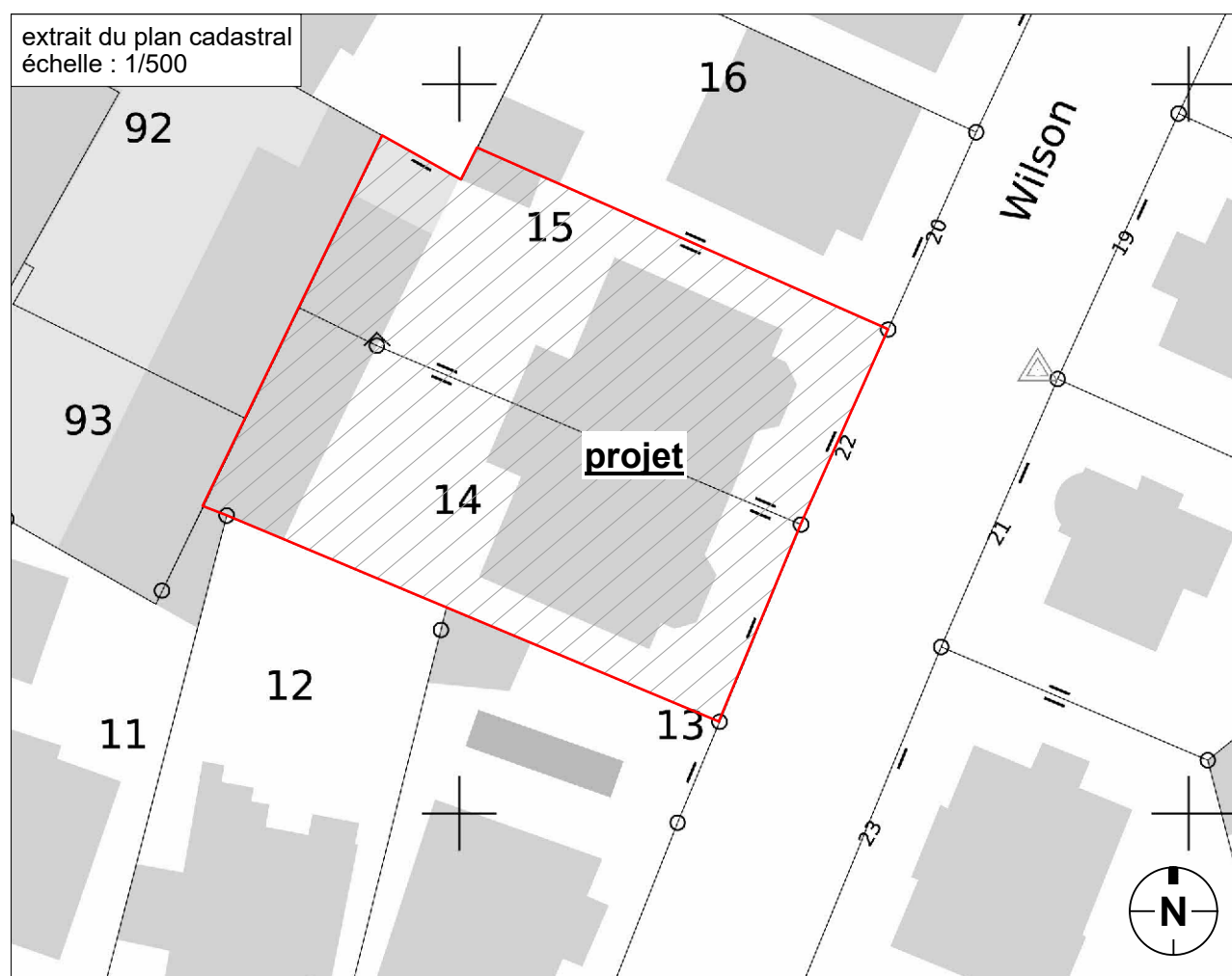
création d'une lucarne aveugle pour l'installation d'une gaine d'ascenseur

désentlèvement escalier

velux agrandi

châssis existant remplacé :
subdivision en deux fenêtres
(ouverture existante inchangée)

[illegible]



réhabilitation partielle des bâtiments du centre de gestion du Haut-Rhin

[illegible]

date : 03.10.2025	échelle : sans, 1/500
----------------------	--------------------------

indice :	date :
----------	--------

architecte

maître
d'ouvrage

Cabinet d'architecture Claudine BADER
9 rue de Bruebach 68400 RIEDISHEIM
tél : 03 89 64 35 29 / fax : 03 89 63 71 99
claudine.bader@bader-architecte.fr

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin
22 rue Wilson 68027 COLMAR Cedex
tél : 03 89 20 36 00
Mme Braesch : a.braesch@cdg68.fr

PC39/40 : situation

modifications :

[illegible]

ABRI EXISTANT
sans intervention

La demande de permis modificatif concerne la mise aux normes de la gaine d'ascenseur du n°22.

Les travaux comprennent :

- * la démolition de l'escalier existant du R-1 au R+2.
- * il sera remplacé par un dégagement accessoire, cette circulation sera non accessible au public en temps normal.
- * la démolition de la cage d'ascenseur existante.
- * elle sera remplacée par une gaine d'ascenseur et ouvrira sur un SAS CF 1H.

Les modifications apportées aux plans figurent **dans l'encadré orange** et sont **dessinées en brun**.

Les travaux autorisés dans le cadre du PC 068 066 22 R0004 et de l'AT 068 066 22 R0008 dans le reste du bâtiment ont d'ores et déjà été effectués.

Les adaptations mineures sont signalées **en vert** sur les plans.

22, 24 rue Wilson
68000 COLMAR

[illegible]

RUE WILSON

Les travaux comprennent :

- * la démolition de l'escalier existant du R-1 au R+2.
 - il sera remplacé par un dégagement accessoire, cette circulation sera non accessible au public en temps normal.
- * la démolition de la cage d'ascenseur existante.
 - elle sera remplacée par une gaine CF1H et ouvrira sur un SAS CF 1H.

Les modifications apportées aux plans figurent **dans l'encadré orange** et sont dessinées en brun.



**ETAGE NON
ACCESSIBLE
AU PUBLIC**

22, 24 rue Wilson
68000 COLMAR

[illegible]

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 14 octobre 2025 Page : 2025 / 127
---	--

les travaux en cours.

Le Conseil prend acte.

Point 10 : Informations

b) Réemploi de matériel : cession de matériel vétuste

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

L'activité de travail de bureau et travail sur écran est l'activité principale identifiée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels du Centre de Gestion.

Dans le cadre de mesures de prévention et de santé au travail ainsi que du renouvellement du parc informatique, le Centre de Gestion a renouvelé les écrans informatiques les plus anciens (27 unités, acquisition en 2017).

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2020, le Président a délégué pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 573 euros.

Les anciens écrans ont été proposés à la vente au personnel du CDG à raison de 15 euros pièce, 26 unités ont été vendues.

Les nouveaux écrans intégrant déjà une station d'accueil, les stations d'accueil couplées aux anciens écrans ont également été proposées à la vente à raison de 15 euros pièce, 25 unités ont été vendues.

Le matériel résiduel fera l'objet d'une opération de valorisation.

Le Conseil prend acte.

Point 11 : Divers

Il n'est proposé aucun point divers à l'ordre du jour.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 10 heures 15.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Gilles RENDLER
Directeur du CDG 68

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM